

TOUTE LA VERITE SUR LE TERRORISME "INYENZI" AU RWANDA

UNE MISE AU POINT DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DU RWANDA

Ces dernières semaines, de nombreux articles, parus dans la Presse étrangère, ont fait état des récents événements survenus au Rwanda.

Certains de ces écrits ont convenablement exposé les faits. D'autres par contre ont été visiblement rédigés sur base de renseignements faux ou incomplets. Et il nous est apparu évident que l'on est fort mal informé, à l'étranger, sur tout ce qui touche au mouvement terroriste des «Inyenzi», mouvement qui s'est manifesté brutalement au Rwanda à la fin du mois de décembre dernier.

Il était par conséquent indispensable de faire à ce sujet une mise au point définitive, et d'exposer dans toute sa crudité et sa cruauté le fait «Inyenzi».

Le devoir de la presse du monde libre est de veiller à ne pas diffuser de mensonges, même si ces mensonges revêtent un caractère sensationnel.

Il serait en effet regrettable que la presse de pays amis, de pays frères, devienne l'instrument de leurs propres ennemis, fort habiles, dans leur malignité, pour orchestrer la difamation et la calomnie.

Tel sera le but du présent document, qui ne s'embarrassera pas de littérature mais reprendra, point par point, la succession des méfaits et des crimes perpétrés par le mouvement «Inyenzi» depuis ses origines jusqu'à ces tout derniers jours.

Une vérité frappante se dégagera de ce rapport. Et cette vérité, c'est que, depuis l'indépendance de notre jeune République, ce fut toujours le même petit groupe de criminels irréductibles qui s'est efforcé d'y semer le désordre, la panique, et la mort...

A l'origine du mouvement : le régime raciste

Une certaine pudeur nous a toujours retenus jusqu'aujourd'hui d'exposer crûment les abominations de l'ancienne domination « féodale ».

Il nous paraît à présent indispensable de révéler, en nous appuyant sur des faits et documents historiques indéniables, l'ignominie et la cruauté de ce régime des temps révolus !

Peut-être des gens sensibles et délicats feraient-ils mieux de ne pas entamer la lecture du présent document.

... Ne remontons pas au déluge. Contentons-nous de l'Histoire récente, telle qu'elle est encore toute fraîche dans nos mémoires. Et reportons-nous au début des années 50 ...

Nous y voyons le Rwanda littéralement étouffé par les liens d'un régime politique raciste, un régime où l'injustice avait force de loi, un régime où l'homme exploitait l'homme sans pitié et impunément.

Il est nécessaire de bien comprendre ceci. Nous disons « régime raciste ». Ces termes doivent être pris dans leur sens le plus extrême ! Il ne s'agissait pas en effet d'un racisme irréaliste, mais bien au contraire d'un RACISME ERIGE EN SYSTEME, en un système politique qui maintenait 85% de la population dans une sujétion totale !

Ce système raciste, instauré par la race tutsi lors de son invasion du pays il y a 400 ans, servait depuis lors à écraser la population Hutu sous un joug pesant, cruel, et sans espoir !

Voici en bref (et en termes d'organisation politique moderne) quelle fut, durant tant d'années, la nature et la portée exacte de la domination raciste et féodale :

* Toute TERRE, toute EAU, appartenait en propre au Mwami ou Sultan; le paysan n'occupait son champ que par tolérance; le Sultan confiait l'administration de ses terres à des Chefs et Sous-

Chefs de sa race, qui avaient sur la masse paysanne un pouvoir sans limite ...

* LE POUVOIR et la RICHESSE étaient entièrement monopolisés par la race féodale; celle-ci, minoritaire, mais cruelle et rusée, avait implanté sa domination par un système compliqué de servitudes pastorales; le paysan se voyait confier quelque bétail... et en contrepartie, il devenait taillable et corvéable à merci ! Il était tenu de céder au dominateur une part de sa production agricole et une part de son travail.

* Les cadres d'ADMINISTRATION GENERALE ET POLITIQUE étaient réservés totalement à la race féodale. Au sommet de la hiérarchie se trouvait le Mwami coutumier, entouré de sorciers (les « Abiru »); venaient ensuite les Chefs et Sous-Chefs, qui détenaient le pouvoir, énorme, de distribuer les terres aux paysans.

* La JUSTICE coutumière était exercée par des juges de la même race, qui disposait ainsi du pouvoir d'user et d'abuser; et les litiges étaient réglés pour le plus grand avantage de leur race !

* L'ENSEIGNEMENT, à tous les niveaux, était réservé par priorité à la race féodale, qui par le fait même s'adjugeait tous les postes administratifs profitables; et tous les directeurs d'écoles, les instituteurs, étaient de cette race... et les enfants Hutu étaient écartés systématiquement et par tous les moyens ! !

* L'AVENIR appartenait totalement et uniquement à une race privilégiée, qui bloquait et combattait tout autre progrès que le sien !

La méthode de domination féodale : l'éducation au mensonge...

Pour maintenir sa domination politique, la caste au pouvoir s'était organisée minutieusement. Jusqu'au sein même de ses familles ...

LES ENFANTS étaient éduqués, entraînés systématiquement, à dissimuler leurs sentiments, et à en simuler d'autres. Ils étaient entraînés systématiquement

ment, PAR LEURS PARENTS, MENTIR, et à DISSIMULER HAINE SOUS LE PLUS AIMABLE SOURIRE !

Ceci est abominable, presque incroyable et pourtant c'est la plus pure vérité. Toute personne ayant habité certain temps au Rwanda sera à même de confirmer ce fait, formellement.

A côté de l'art du mensonge, l'enfant apprenait encore, par système, le SCANDALISME... Il apprenait également l'OPPORTUNISME le plus dépourvu de scrupule ! Il apprenait aussi, et toujours systématiquement, que sa race était supérieure... et qu'elle avait seule le droit au pouvoir.

Une telle éducation, poursuivie par plusieurs générations, avait, en fin de compte, et de façon générale, créé au sein de la caste féodale une volonté implacable de domination, domination exercée sur le mensonge, la ruse, et l'absence de tous scrupules.

... et la plus froide cruauté !

Grâce à leur formation particulière les féodaux avaient, ainsi que nous ne nous sommes pas de le dire, acquis la ruse du serpent. Ils en avaient acquis également la cruauté froide, perverse, insondable.

Comme instrument de domination, d'impérialisme, on n'avait rien inventé de mieux.

Les exemples de cruauté implacable fourmillent dans l'Histoire du Rwanda telle qu'elle nous est transmise par la tradition (1). Souvenons-nous seulement du « kalinga », ce tambour sonore royal (si l'on peut dire), qui est l'emblème de la domination du régime féodal... et qui portait à ses flancs deux organes prélevés sur le corps des anciens Chefs Hutu exterminés par leurs ennemis hisseurs. Souvenons-nous de cette longue suite de cruautés qui se succédèrent depuis les débuts de la domination tutsi ... et qui se multiplièrent le jour où cette domination fut mise en danger par les mouvements d'émancipation démocratique ! Des faits que nous en donnerons à foison dans la

(1) Pour un récit évocateur des cruautés de naguère, l'on pourra consulter avec intérêt le petit livre intitulé « Inganji Kalinga » (« Pour la victoire du Kalinga ») de l'Abbé Alexis Kagame, actuellement Chargé de Cours à l'Université de Butare.

document. Et parmi ces faits, certains à peine refroidis dans nos mé-

venons-nous seulement des tortures que durent subir les 4 soldats de notre garnison de Gako, faits par les terroristes «inyenzi» la nuit du 20 au 21 décembre dernier. Malheureusement, personne ne fut retrouvé lors de la reprise de Gako, à part une photo des pauvres corps retrouvés sur les lieux de leur

gance et corruption.

Le régime raciste tutsi, basé sur l'égoïsme, le mensonge, tirant sa plus grande force d'une cruauté implacable, agit également — nous l'avons dit — sur une consigne, sur une philosophie générale, sur une philosophie d'impunité. Et pourtant...

Malgré tout, il a toujours été de notoriété publique au Rwanda que la Cour des tutsis était d'une corruption éhémère.

Il n'est donc pas douteux qu'il est préférable de ne pas passer par cet aspect d'un régime déjà détestable, malgré l'effet de surprise que qu'un tel récit ne manquerait pas d'avoir.

Il est évident que nos lecteurs interrogent les missionnaires (sur le règne

de Musinga, par exemple). Ils seront totalement édifiés.

Nous voilà tout naturellement amenés à parler de l'effondrement de ce régime féodal pourri, effondrement qui fut précipité grâce au grand mouvement démocratique d'émancipation et de libération de l'Afrique.

Kigeri le sanguinaire et son mauvais génie.

Voici, rappelé en deux mots, l'histoire des tristes événements qui portèrent au pouvoir l'USURPATEUR Kigeri V.

Ces événements furent l'oeuvre de la clique des sorciers « Abiru ».

Ils inaugurèrent par la TERREUR un règne de TERREUR :

Le 24 juillet 1959, le Mwami - Sultan Mutara mourut à Usumbura, capitale du Burundi, sans laisser de postérité.

La coutume prévoyait, en l'occurrence, que sa dynastie devait s'éteindre, car la succession au trône ne pouvait se faire qu'en ligne descendante directe. Tout autre mode de désignation du successeur sans consultation populaire préalable, était donc considéré, par la coutume dynastique elle-même comme une usurpation pure et simple.

La mort du dernier sultan féodal entraîna donc la mort politique de sa dynastie. Et la mort de celle-ci signifiait la mort de la royauté, car c'est sur la personne de l'héritier légitime et sur sa dynastie que reposait tout l'édifice féodal.

En cette même année 1959, les idées démocratiques avaient pris une ampleur foudroyante au Rwanda. La clique féodale pouvait donc redouter que le respect de la légalité n'entraînant un changement de régime, et l'abolition des privilèges féodaux par l'avènement d'un Chef d'Etat démocrate : soit sous le titre de roi constitutionnel, soit sous le titre de Président de la République. La clique féodale décida par conséquent de fouler aux pieds la légalité. Elle décida d'imposer, par coup d'état, un sultan à sa dévotion, prince de la dynastie déchue, qu'elle espérait faire accepter plus facilement par l'opinion internationale mal informée; et qu'elle était surtout sûre d'employer comme un instrument docile à la réalisation de ses desseins machiavéliques.

C'est dans cette conjoncture que, sous la direction de leur chef, François RUKÉBA, devenu depuis lors le mauvais génie du règne de la terreur, les leaders féodaux Kayinura Miche, Mungahire Pierre, Rwangombwa Chyosostome, Bagirishya Caver, etc. réalisèrent leur coup à la capitale féodale de Nyanza, à l'occasion des funérailles du sultan Mutara.

Alors que le cercueil attendait au bord de la tombe béante, leur porte-parole, le démoniaque Rukéba, se mit à haranguer la foule, déclarant que le collègue des sorciers « Abiru » avait choisi le successeur de Mutara et que la dépouille mortelle de ce dernier ne serait pas mise en terre avant la nomination officielle de son successeur. Et « ce successeur, conclut-il, c'est le prince Ndahindurwa, demi-frère de Mutara, qui régnera sous le nom dynastique de KIGERI V ».

Aussitôt éclatèrent les manifestations bruyantes d'une foule de féodaux, rassemblés à dessein, armés de lances, de flèches, de machettes et d'arcs, encerclant et menaçant les personnalités venues à l'enterrement, pour les forcer à reconnaître le fait accompli.

Ainsi le Représentant de la Tutelle



Les terroristes «inyenzi» s'en sont toujours pris aux innocents. Ce petit enfant assassiné fut, en 1961, une de leurs premières victimes.

s'inclina-t-il devant la menace et devant l'illégalité. Illégalité de l'intronisation d'un héritier de la ligne collatérale, contrairement à la coutume. Illégalité de la désignation d'un successeur au défunt, trois jours à peine après sa mort, alors que la coutume imposait un deuil national de six mois avant de songer à sa levée par l'avènement de son fils. Illégalité de l'intronisation sur la tombe béante du défunt, signifiant, aux yeux de la coutume, l'avènement d'un règne de sang, de deuil et de calamités. Illégalité du choix du Chef d'un Etat moderne par une clique de sorciers, à l'insu de son peuple et de tous les organes de l'autorité, car ni la Tutelle, détenant la souveraineté, ni le Conseil Supérieur du Pays, ni les formations politiques, ni à fortiori le peuple rwandais ne furent consultés sur un événement aussi capital pour un pays à la veille de son accession à l'indépendance.

Le choix du nom de Kigeri lui-même n'est pas le fruit du hasard. Kigeri signifie « le Sanguinaire ». Suivant les conceptions magiques de la coutume féodale, le sultan porteur de ce nom doit signaler son règne par l'effusion du sang. Les pays voisins du Rwanda savent comment Kigeri IV Rwabugiri, grand-père de la « créature » de Rukeba, passa toute sa vie à promener son épée en Afrique Centrale et à semer la mort sur son passage tant au Rwanda que dans les pays frères limitrophes.

Aussi, dès que fut connue la nouvelle de l'avènement de Ndahindurwa sous le « nom de règne » de Kigeri, les vieillards et connaisseurs des traditions féodales déclarèrent spontanément : « Adieu la paix au Rwanda, tant que règnera Kigeri le Sanguinaire ».

Ainsi, intronisé dans le deuil, par la terreur, et sous un nom de terreur, le nouveau chef de la féodalité ne cessera-t-il jamais de tenter de réaliser sa vocation dynastique qui est d'être un instrument de terreur.

Dès ce moment historique, apparaît sur la scène politique un petit groupe de personnages assoiffés de sang, féodaux impénitents, racistes irréductibles, dont nous pourrions suivre l'action criminelle tout au long de ce récit. Ces tristes personnages, mystifiés par Kigeri et inspirés par Rukeba, son mauvais génie, orchestrèrent et orchestrent encore aujourd'hui, contre le Rwanda, le terrorisme le plus sauvage et le dénigrement le plus infâme.



« Notre République vivait dans la Paix et la concorde la plus totale de l'indépendance, il y a un an et demi ... »
Mais quelques criminels sont venus, semant la mort et la souffrance.

La terreur féodale : novembre 1959.

Remplis d'illusions par le succès de leur coup de force, les féodaux mirent, en ces jours, tout en œuvre pour briser l'opposition démocratique Hutu.

Ils organisèrent LA TERREUR ET LA DESTRUCTION. Des tracts incitèrent leurs partisans au meurtre des leaders Hutu.

... et ils commirent cette erreur fatale, qui éperonna l'opposition populaire au lieu de la mater : ils s'attaquèrent à la personne de Mr. Dominique Mbonyumutwa, Sous-Chef Hutu du Ndiza (un des 3 seuls Sous-Chefs Hutu de l'époque, contre plus de 500 Sous-Chefs Tutsi).

Mr. Mbonyumutwa, qui allait être quelques mois plus tard (après le coup

d'Etat de Gitarama) Président de la République Autonome du Rwanda, ne mourut pas heureusement à ses ag-

Et cependant on le crut méprise devint rumeur publique percutee de colline en colline la colère et l'indignation du

L'on sait comment se ensuivirent les événements.

Prenant peur de la colère, les féodaux eux-mêmes firent naître Ndahindurwa et son entourage se réunirent ensemble de LIQUIDATION DES LEADERS DES PARTISANS DEMOCRATIQUES.

La résidence du Mwami au Quartier Général d'expédition nocturnes. LA CLIQUE DE LANÇA SES TUEURS COLLABORATEURS LEADERS DEMOCRATIQUES ET ISOLEES DANS LES VILLAGES.

Le leader SECYUGU fut

ans sa maison, en face de la résidence du Mwami...

Le même jour, Gitarama vit le meurtre sauvage de Messieurs NSOKANA, HABARUGIRA, BIREKERAHO, NTIRIZIBWAMI, GATABAZI, SEBUSHISHI, NTAGOBWA et KABAYIZA...

A Cyanika, un riche commerçant

Hutu démocrate, Innocent Mukwiye POLEPOLE, fut lâchement abattu ; son magasin fut pillé...

Le secrétaire-trésorier de l'Ap osoma, Joseph KANYARUKA, frère du leader Gitera, fut poursuivi par les tueurs et assassiné sur le sol du Burundi, chez son frère RENZAHO, auprès duquel il s'était réfugié, et qui fut, lui

aussi, tué à coups de lance...

Deux leaders Hutu encore, Messieurs SINDIBONA et MUNYANDEKWE, furent abattus chez eux, à Kijengari...

A Butare, Mr Dominique GAKUBA fut exécuté sauvagement...

Et nous pourrions poursuivre cette liste longtemps encore.

La répression judiciaire :

Lorsque la vague du terrorisme déferla sur le pays, l'Autorité de Tutelle mit immédiatement en place deux Conseils de Guerre, siégeant l'un à Butare, l'autre à Nyanza.

LES PRINCIPAUX CRIMINELS RESPONSABLES DES ASSASSINATS TERRORISTES Y FURENT JUGES ET CONDAMNES.

Avant de donner quelques détails sur certaines condamnations et certaines peines infligées, SOULIGNONS BIEN QUE LES TRIBUNAUX SIÉGEANT FURENT DES TRIBUNAUX BELGES, INSOUÇONNABLES DE PARTIALITE. Soulignons que les Juges Belges eurent le souci tout particulier, dans ces affaires en partie politiques, de mettre leur OBJECTIVITE HORS DE TOUTE ATTEINTE. Ce souci apparaît clairement à quiconque parcourt les archives judiciaires de cette époque ; on y trouve une accumulation débordante, surabondante, de preuves ; on y remarque aussi le recours constant et systématique aux circonstances atténuantes. (1)

Malgré la modération de ces Instances, des charges extrêmement lourdes n'en furent pas moins retenues dans le chef de nombreux inculpés ; et PLUSIEURS MILLIERS d'hommes de main du Sultan furent condamnés et jetés en prison.

Voici une ou deux descriptions extraites du dossier volumineux de ces affaires criminelles : prenons par exemple le Jugement relatif à l'assassinat de Mr. KANYARUKA.



Député de Butare, grand leader démocrate, et homme d'une grande bonté, Mr. Venuste KAYUKU fut abattu par les tueurs du Mwami au mois d'août 1961.

« Le médecin requis constata que la victime avait reçu 53 coups de lance, 9 coups de machette et un coup de couteau, que si les coups de lance étaient tous superficiels, leur nombre élevé avait coopéré par le choc traumatique à la mort ; que plusieurs coups de machette étaient en soi mortels, un, très large, à la cuisse gauche, long de 20 cm et profond de 7 à 10 cm, un au tibia gauche avec fracture, deux coups de machette à l'épaule gauche, d'autres à l'omoplate, au cou, sectionnant tous les muscles jusqu'aux vertèbres cervicales, deux coups de machette dans la région occi-

pitale de la tête ayant entraîné fracture du crâne, et enfin un coup de couteau au poignet, sectionnant l'artère ». (RMP. 17.260/5).

Autre extrait, relatif à l'assassinat de Mr. RENZAHO :

« Attendu que le médecin dénombra 51 coups de lance dispersés sur tout le corps mais répartis comme suit ; 46 du côté gauche et 5 du côté droit, sans doute en raison du fait que la victime, ayant été ligotée, fut couchée sur un côté, et présentait l'autre côté à la rage homicide de ses assaillants ; que de plus, ce furent surtout deux coups de machette portés à la paroi pariétale entraînant fracture du crâne qui causèrent la mort, comme les innombrables coups de lance sur tout le corps qui entraînèrent un choc traumatique... »

« Attendu que cette description prouve à suffisance la SAUVAGERIE et la HAINE BESTIALE avec lesquelles les tueurs ont exécuté leur œuvre » ... (RMP. 17.260/5).

Autre extrait, relatif à l'assassinat du Leader SECYUGU :

« Arrivés près de l'habitation (de Mr. Secyugu), les assaillants l'encerclèrent, puis, soudainement et de concert, commencèrent à casser les carreaux et à fracturer les portes, puis pénétrèrent de tous côtés dans la demeure. Secyugu se réfugia avec son épouse près d'une armoire. Mais Rwevu tira brutalement sur lui et l'abattit d'un coup de lance à la poitrine... La femme de la victime s'enfuit, mais put encore apercevoir que ce fut Nzakamwita qui enfonça l'arrière du crâne de la victime avec le dos de sa hache... » (RMP. 17.180).

(1) La formule suivante figure dans tous ces Jugements : « Attendu qu'il faut tenir compte de l'état de trouble qui régnait au Rwanda, et de la confusion qui imprégnait les esprits, pour apprécier les peines à prononcer ; que le conseil de guerre retient cette circonstance atténuante... »

N'insistons pas.

Et prenons au hasard quelques condamnations de terroristes « féodaux » :

- Hormisdas MBANDA, Chef «féodal» de Nyaruguru, Butare : condamné à mort pour ASSASSINAT, dévastation, massacre, pillage. Peine commuée en détention à perpétuité. L'intéressé est toujours sous les verrous (et le procès n'a pas été «cevu» après l'Indépendance, comme certain pays voisin (1) l'aurait fait à coup sûr).
- François RUBEBA, grand maître des « Abiru » et âme damnée de Kigeri : Condamné à 15 ans. Sera condamné à mort par défaut, le 18 octobre 1962, pour tentative d'ASSASSINAT (agression terroriste du 4 juillet de cette année) ; en fuite.
- Michel KAYIHURA : condamné à 15 ans pour ASSASSINAT.
- Z. BUTWATWA et Jean-Berchm. KIMENYI : condamnés à 7 ans, pour ASSASSINAT.
- Oswald NKURANGA, Chef tutsi : condamné à 12 ans pour ASSASSINAT.
- Fél. BUTERA, Sous-Chef féodal, Engl. KAMUGUNGA, Sous-Chef féodal, GASHUGI, Sous-Chef féodal, Th. RUTAZIMANA, P. BUHIGA, P. BADEGE, Sous-Chef féodal, Venant KANAMUGIRE, Déogr. NZARAMBA, Raph. RUGERINYANGE ... condamnés à 6 ans pour ASSASSINAT.
- RWEVU, alias NDAHIMANA, sicaire du Mwami, condamné à la mort par pendaison pour ASSASSINAT, destruction, pillage, etc; en fuite.
- NZAKAMWITA et MURIHANO : condamnés à 15 ans pour MEURTRE.
- GAFARANGA, BASOMINGERA MAHUKU : condamnés à 10 ans.
- Gaspard MUSANA, Sous-Chef féodal, et Félicien KAMBANDA : con-

damnés à 15 ans pour MEURTRE.

- Raph. RUGERINYANGE : re condamné à 10 ans pour MEURTRE.
- BAKUNDUKIZE : condamné à 7 ans pour MEURTRE.
- Philibert RUTAYISIRE, Sous-Chef féodal : condamné à 20 ans pour ASSASSINAT.
- Pancrace GASAMUNYIGA, RWABAGABO, SEBAZUNGU : condamnés à 15 ans pour ASSASSINAT.
- MPATSIMONDO : 10 ans pour MEURTRE.
- J. N. NKURANYABAHIZI, GAKARA, Chrysologue MUNYARUKIGA, RUBONEZA, Théob. RWAMAHINA, Jean RUKAYISHA, RUGERABAGANWA, KANYENZI, Froald SEMIGANDARI, MBO-NIMPA, NZIRABATINYI, MUYANDEKWE, NTIGIMANA, SERUBYANDARI, ... condamnés à 7 ans pour MEURTRE.
- KABAYABAYA : condamné à 12 ans pour MEURTRE.
- Alphonse MFIZI, Chef féodal : condamné à 7 ans, etc, etc.

Ceci n'est qu'un petit extrait d'une très longue série de condamnations graves. Nous pourrions l'allonger à plaisir, et citer encore d'innombrables criminels qui ont acquis, au Rwanda, une sinistre renommée (tel HARELINKA, homme de main des « Abiru », condamné à mort pour assassinat ; dont la peine fut commuée ; et qui est toujours sous les verrous).

Cela nous mènerait trop loin.

Nous nous contenterons de souligner ici, DISCRETEMENT, que, exception faite pour Mbanda et Harelinka, tous les criminels jugés et condamnés par les Tribunaux de la Tutelle furent RELACHES SUR DECISION IMPERATIVE DE L'O.N.U. ... « afin de permettre le plein jeu de la démocratie » avant le Référendum et les Elections Législatives du 25 septembre 1961.

Non seulement les principaux criminels, mais aussi plusieurs milliers de leurs hommes de main, QUOIQUE JUGES ET CONDAMNES POUR CRIMES ET ATROCITES, furent relâchés dans les campagnes.

Cette mesure, difficilement qualifiable, permit la RENAISSANCE DU TERRORISME AU RWANDA.

Et ceci n'est pas dit à la légère. CERTAINS DES CRIMINELS RELACHES EN 61 furent encore à la tête de l'agression terroriste du 20 DECEMBRE DERNIER.

Nous venons de le voir, la méthode de combat adoptée par les « féodaux » en novembre 59 pour juguler les mouvements de libération sociale du Rwanda, fut la méthode de la TERREUR.

Lorsque notre révolution démocratique eût remporté ses premières grandes victoires électorales (juillet 60 et janvier 61), et lorsque les féodaux vaincus résolurent de combattre la démocratie nouvelle, ce fut une fois encore par l'ACTION TERRORISTE qu'ils choisirent de le faire.

Nous verrons plus loin ce que fut exactement ce terrorisme, mais il est bon de le situer auparavant dans son contexte historique :

Novembre 1959 : Régime de TERREUR, qui faillit être pour notre démocratie naissante la mort sans phrases. Pour notre pays, ce fut véritablement l'heure du destin. LE PEUPLE eut heureusement un sursaut vital. Il riposta à l'assassinat systématique par l'incendie et la destruction, mais NE TUANT JAMAIS LUI, à moins d'y être forcé. Cette réaction violente s'étendit rapidement à l'ensemble du pays. L'état d'exception fut décrété par l'Autorité Tutélaire. Et, conséquence

(1) Voir le Bulletin n° 16 de la Commission Internationale de Juristes (GENEVE), juillet 1963, en page 12, quelques intéressants commentaires sur la révision, par les autorités judiciaires du Burundi, du Procès Rwagasore, cette «parodie judiciaire qui se termina, le 15. 1. 63, sur une note sinistre, avec l'exécution de 5 personnalités adversaires du parti actuellement au pouvoir», en violation de ce «principe de droit, commun à tous les pays civilisés, qu'un changement de statut politique interne ou international est sans effet sur l'autorité des décisions de justice passées en force de chose jugée».

inévitables de ces événements, nombre de féodaux, chassés des campagnes par les populations excédées, prirent soit le chemin de l'exil, soit le chemin de centres d'accueil et d'hébergement. Le plus important de ceux-ci était situé à Nyamata, au Bugesera. Nous en reparlerons tout de suite.

Avril 1960 : Suite à ces événements, une Commission d'enquête fut envoyée par les Nations-Unies, et, conformément à ses conclusions, une conférence fut organisée à Bruxelles pour tenter de réconcilier les Partis démocratiques avec le féodalisme raciste représenté par le Parti Unar. Celui-ci, en dernière minute, se refusa à toute tentative de conciliation.

Juillet 1960 : Les Elections Com-

munes, recommandées par les Nations Unies, donnèrent la victoire aux Partis démocratiques (71% des voix). Et Mr. Grégoire KAYIBANDA, Président du Parti majoritaire PARMEHUTU, se vit confier la formation du premier Gouvernement Rwandais, tandis qu'une Assemblée Législative provisoire était constituée.

Décembre 1960 : Deux conférences déterminèrent le cadre de l'Autonomie interne du Rwanda.

28 janvier 1961 : Suite au retard apporté dans la préparation des Elections Législatives promises depuis plusieurs mois, et afin de calmer l'émotion montante des populations, tous les Bourgmestres et Conseillers Communaux élus 6 mois plus tôt se réunirent à Gitarama. Par

voté secret, et en tant qu'élus directs du peuple, ils marquèrent leur volonté unanime de voir instauré au Rwanda le régime républicain.

25 septembre 1961 : Un Référendum, supervisé par l'Organisation des Nations-Unies et portant sur le principe et sur la personne du Sultan, rejeta le régime Mwami, et effaça de l'Histoire la personne de Kigeri; tandis que des Elections Législatives concomitantes, au suffrage universel des hommes et des femmes, assuraient au Parti républicain Parmehutu 85% des voix.

Octobre 1961 : La nouvelle Assemblée Nationale est inaugurée, et Mr. Grégoire KAYIBANDA est appelé à former le Gouvernement. Le même jour, les pouvoirs d'autonomie interne du Rwanda sont élargis.

Les réfugiés.

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, notre révolution démocratique entraîna dans les campagnes l'exode de nombreux féodaux.

Des milliers d'entre eux passèrent ainsi au Congo, en Uganda, au Tanganyika et au Burundi. Les autorités de ces pays les recueillirent dans des camps, où ils furent nourris et entretenus.

D'autres féodaux, recueillis dans les diverses Paroisses du pays, furent acheminés vers des centres d'accueil. Ils y furent nourris, logés, entretenus aux frais de l'Administration.

Ces féodaux, au Rwanda comme à l'étranger, furent traités avec un esprit humanitaire irréprochable. En plus de leur entretien et de leur subsistance, les autorités nationales et étrangères leur procurèrent des terres à cultiver, des outils, et des semences.

Mais, les leaders «mwamistes» empêchèrent toujours la paix de s'installer parmi les réfugiés. Mêlés à ceux-ci, ils firent appliquer une consigne de mauvaise volonté. Nul réfugié ne put travailler, ni aménager son installation convenablement. **CHAQUE REFUGIE FUT FORCE DE RESTER PRET A COMBATTRE.** Chacun dut rester prêt à reprendre le combat contre le régime républicain du Rwanda. Dans tous les



Sur la civière qui l'a ramené à l'Hôpital de Kigali : une autre victime innocente des tueurs «inyenzi».

Cette photo date de fin décembre 1961.

camps de réfugiés, des commandos de jeunes reçurent mission de détruire, la nuit, les plantations faites durant la journée.

Prenons l'exemple de Nyamata. Endoctrinés par leurs leaders, les réfugiés y refusèrent de cultiver leurs champs et de subvenir eux-mêmes à leurs besoins. Ce n'est que par la menace de couper les vivres que le Gouvernement put les contraindre à travailler.

Quant aux réfugiés recueillis dans les Etats voisins, ils reçurent et appliquèrent des consignes semblables, sous la pression de leurs leaders. La généreuse hospitalité témoignée par les Gouvernements de ces pays se vit opposer une mauvaise volonté latente.

Prenons un fait encore récent, qui date de juillet 63. Mr. John Nzunda, Secrétaire Parlementaire du Cabinet du Vice-Président du Tanganyika, dut inviter officiellement les féodaux réfugiés en ce pays à travailler pour vivre et à ne

plus être une charge pour l'Etat Tanganyikais. En Uganda, une attitude semblable dut être prise. L'on dut menacer les réfugiés de rappatriement s'ils continuaient à refuser tout travail. Kigeri, appelé au Tanganyika pour inciter ses frères de race à cultiver, se défila sous un semblant de prétexte: il aurait eu vent d'un complot contre sa vie, complot perpétré par un Chanoine catholique de passage... Ne rions pas, ce fut exactement le prétexte invoqué!

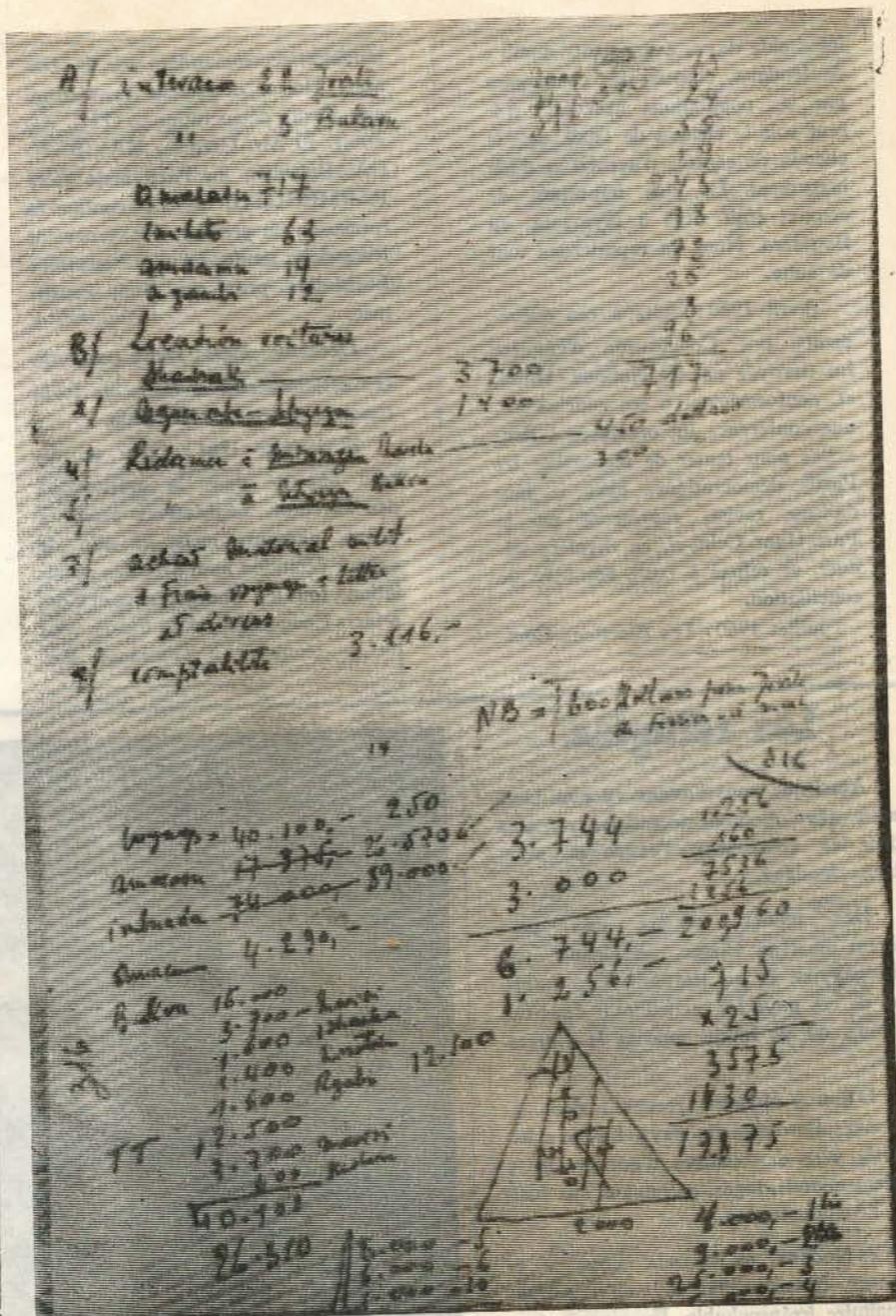
Manceuvres d'intoxication à l'étranger : propagande contre la République.

Parmi les « féodaux » réfugiés à l'étranger, un certain nombre d'intellectuels issus des cadres de l'ancien régime raciste réussirent à se faire engager dans les Administrations locales. Ils y dénigrèrent, calomnièrent la République!

Cette manœuvre d'intoxication a très sérieusement nui au Rwanda pendant les mois qui suivirent. Et ce n'est que peu à peu que la justice et la tolérance du nouveau régime purent se faire connaître dans bien des Pays. Au cours des débats qui précéderent l'indépendance du Rwanda, à l'Assemblée Générale des Nations Unies, plusieurs pays qui sont aujourd'hui nos amis déclarés ont pu croire dans les calomnies habiles de ces criminels qui paraissent si honnêtes! et qui, sous le sourire le plus détendu et derrière le regard le plus naïf et le plus loyal, dissimulent des intentions machiavéliques et criminelles.

Et ce battage effectué à l'étranger contre la République ne s'est pas limité à l'action des « féodaux » réfugiés. Parmi les étudiants féodaux qui avaient acquis des bourses d'étude du temps de l'ancien régime raciste, nombreux sont ceux qui ont systématiquement dénigré le Rwanda nouveau. Et toujours, grâce à leur perfection dans le mensonge, et à leurs dehors d'honnêteté, ils ont pu convaincre des gens honorables mais crédules.

L'on sait que PAR ESPRIT DE TOLERANCE et dans l'ESPOIR DE VOIR CES ETUDIANTS SE CONVERTIR le Gouvernement Rwandais a permis qu'ils continuent à bénéficier de leurs bourses d'études. Un rien de pres-



Page d'un Livre de Comptes abandonné par les terroristes lors des derniers événements. L'on peut y lire clairement quelques chiffres relatifs à des achats d'armes : 22 intwara (fusils) par Jovite (Nzamwita), 3 intwara à Bukavu, 77 amasasu (cartouches), des fers de lance (imyambi), des fusils encore (imbunda), etc...

sion politique auprès des Etats intéressés eût mis fin à celles-ci.

Nous savons aujourd'hui que ces dénigrements systématiques se poursuivent.

La propagande mensongère dont nous faisons ici état, et dont nos lecteurs comprennent à présent les mobiles et la sournoiserie, nous a fait du tort depuis notre existence d'Etat Indépendant.

Elle nous fait du tort aujourd'hui; encore auprès de ceux qui devraient être nos meilleurs amis.

Donnez-nous de l'argent...

La situation des réfugiés nécessite un recours à la philanthropie internationale.

Le plus grand nombre d'entre eux n'aurait pu vivre sans l'aide généreuse des pays où ils avaient été recueillis, sans l'aide des autres pays, organisations et institutions internationales...

Les Nations Unies, la Croix-Rouge, la Caritas Catholica, l'Union des Eglises Protestantes, l'Oxford Comitee, et de nombreuses initiatives particulières apportèrent alors leur contribution au sauvetage des féodaux sans ressources.

Le Gouvernement Rwandais participa dans toute la mesure de ses possibilités à l'aide et au reclassement des réfugiés. Il réussit à réintégrer dans les Communes un grand nombre d'entre eux, après avoir péché la réconciliation aux populations. Dans les centres d'accueil situés à l'intérieur du pays, seuls les féodaux jugés définitivement intouchables par le peuple furent finalement s'installer. A l'instigation des autorités communales, de nombreuses huttes de féodaux, brûlées au moment de la révolution, furent reconstruites volontairement par les populations Hutu.

Et tout aurait pu rentrer définitivement dans l'ORDRE, la PAIX et la SERENITE... Si les agitateurs, ces quelques féodaux extrémistes et irréductibles, n'avaient continué à semer la haine et la terreur, usant des moyens les plus lâches et les plus condamnables.

... Car il nous faut des armes !

L'aide en faveur des réfugiés fut obtenue grâce à un élan de solidarité comme il est si beau et si réconfortant d'en voir à notre époque.

Une bonne partie des bénéficiaires de cette aide, modérés ou tout au moins résignés et assagis, en ont fait bon usage, l'ont utilisée pour vivre pacifiquement.

D'autres parmi eux, leurs leaders féodaux irréductibles, après avoir excité la pitié et attendri le cœur des bonnes gens, se servirent de l'aide obtenue pour les plus criminelles machinations: achats d'armes, équipement et entraînement de commandos terroristes. Ils forcèrent leurs compagnons à des cotisations mensuelles, et, lors de la visite de leurs grands leaders, à des collectes spéciales.

Si les bonnes gens qui eurent le cœur tendre doutent de ces affirmations, des preuves formelles peuvent les convaincre. A titre d'exemple, des médicaments généreusement offerts par un pays, qui pourtant nous est cher, sont arrivés tout juste à temps pour figurer dans l'équipement des terroristes « in-

yenzi» qui attaquèrent le Rwanda le 20 décembre; ces médicaments ont été retrouvés dans les bagages abandonnés par les «inyenzi» à Gako.

Il n'y eut malheureusement pas que des réfugiés pour abuser ainsi de la charité internationale. Certaines hautes personnalités rwandaises et étrangères (...), acceptées dans le pays par le Gouvernement de la République en raison de l'honorabilité de leurs fonctions, n'hésitèrent pas à invoquer les plus nobles principes, à recourir aux plus nobles sentiments, pour obtenir des fonds soi-disant destinés au «sauvetage» des réfugiés; ces fonds se virent également à l'achat d'armes et à l'équipement de groupes terroristes.

Tolérance gouvernementale...

Lorsque le Gouvernement Rwandais acquit de l'Autorité de Tutelle son Autonomie, au lendemain des Elections Législatives et du Référendum du 25 septembre 1961, il reçut entre autres le total contrôle de l'Administration Nationale.

Le Gouvernement aurait pu à ce moment éliminer de ses cadres administratifs l'ensemble des fonctionnaires compromis avec le régime raciste. Il disposait de TOUS POUVOIRS en ce domaine.

PAR TOLERANCE ET PAR BONTE, il ne le fit pas. Une Commission Ministérielle fut chargée d'examiner méthodiquement les dossiers des agents de l'Administration. Cette Commission sélectionna, d'une part, et licencia, les agents dont la collaboration s'était avérée comme totalement impossible et qui avaient démontré leur volonté irréductible de lutter par tous moyens contre le nouvel Etat Démocratique. Ce fut justice élémentaire.

Notre Commission Ministérielle étudia également les dossiers des agents compromis avec le régime raciste: MAIS ESTIMES POUVOIR SE CONVERTIR S'ILS ETAIENT TRAITES AVEC BONTE.

Et CES AGENTS-LA FURENT CONSERVES dans les cadres de l'Administration Rwandaise... ON LEUR DONNA TOUTES LES CHANCES

de se ranger, et de se convertir au système démocratique. Ces agents se virent confier des FONCTIONS HONORABLES.

... et trahison des « féodaux » !

Et voilà qu'aujourd'hui il est apparu, que PARMIS LES FONCTIONNAIRES TUTSI CONSERVES DANS LES CADRES DE L'ADMINISTRATION RWANDAISE PAR LA TOLERANCE DU GOUVERNEMENT... CERTAINS APPORTERENT DANS LE SECRET LEUR COTISATION AUX TERRORISTES POUR L'ACHAT D'ARMES ET D'EQUIPEMENTS.

Ceux-là, non contents de cotiser, ESPIONNERENT LE GOUVERNEMENT, du poste-même que celui-ci leur avait concédé, et COLLABORERENT à la subversion terroriste. ILS SE FIRENT PORTER SUR LA LISTE DES MINISTRABLES D'UN FUTUR GOUVERNEMENT « INYENZI ».

ET C'EST CE GOUVERNEMENT QUE LES TERRORISTES DU 20 DECEMBRE SE PROPOSERENT DE METTRE EN PLACE.

La provocation terroriste « Inyenzi »

Nous avons vu plus haut que les criminels condamnés par les tribunaux belges après la TERREUR FEODALE de novembre 59 furent AMNISTIES sous la contrainte de l'O.N.U. ... « afin de permettre un Referendum et des Elections démocratiques » en septembre 61.

Cette mesure d'amnistie, qui devait porter en principe sur les délits de nature politique, visa en fait, automatiquement, des crimes de droit commun passibles en temps ordinaires des peines les plus graves. UNE TRENTAINE DE GRANDS CRIMINELS, plusieurs milliers de leurs hommes de main, FURENT RELACHES DANS LES CAMPAGNES, malgré les jugements définitifs portés contre eux.



Mr. Chadrak KAMUZINZI, Député de Gisenyi assassiné le 21 décembre 1961 par les tueurs « inyenzi » Numa, Mpambara, Kayitare....

LA LIBERATION DE CES ASSASSINS FUT A L'ORIGINE DES CERTAINES D'ASSASSINATS TERRORISTES QUI ENDEUILLERENT LE RWANDA JUSQU'A SON INDEPENDANCE. ET SANS ELLE LA TENTATIVE CRIMINELLE DU 20 DECEMBRE DERNIER N'AURAIT PAS EU LIEU !!!

L'on sait qu'au lendemain de la victoire républicaine du 25 septembre 1961, les leaders « féodaux » établirent leur Quartier Général dans les pays voisins du Rwanda, sans que ces pays ne s'en rendent compte tout de suite. LE BUT de ces leaders, à ce moment, fut de PROVOQUER AU RWANDA UNE REACTION POPULAIRE VIOLENTE ET SANS MESURE, de façon à RETOURNER L'OPINION INTERNATIONALE EN FAVEUR DE LA « PAUVRE MINORITE FEODALE PERSECUTEE », et de façon à retarder ainsi l'Indépendance de notre pays. Les terroristes visèrent également à provoquer le départ massif des techniciens étrangers encore indispensables à l'équilibre de notre jeune Administration.

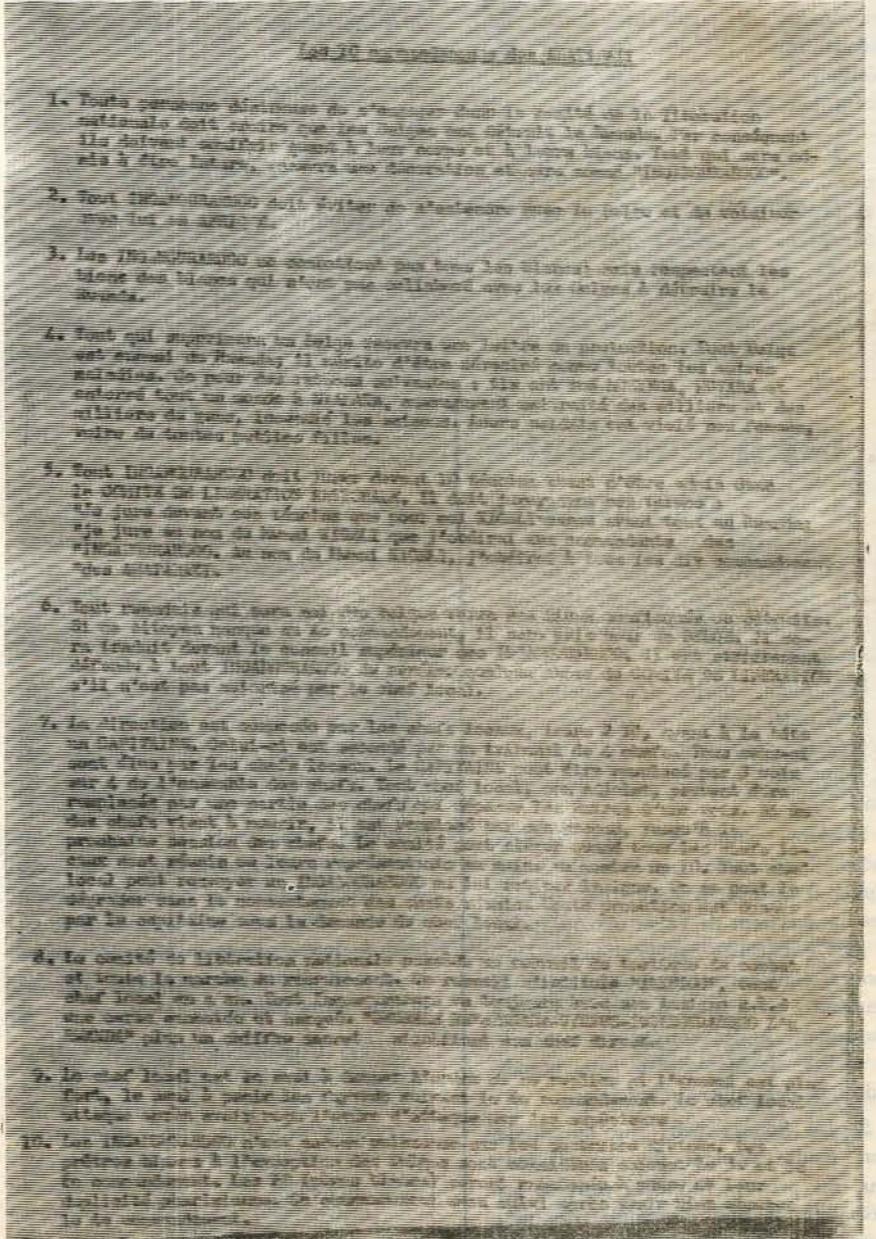
Les « grands féodaux » (toujours le même petit groupe) créèrent donc à l'étranger une association terroriste qui fut bientôt ironiquement surnommée « inyenzi » (cancrelats) par les populations, en raison de ses activités silencieuses et toujours nocturnes.

VOICI pour l'édification de nos lecteurs une énumération rapide et sans commentaires des attentats terroristes perpétrés par les « inyenzi » de mars 1961 à mai 1962 :

- 13 mars 61 : une trentaine de terroristes franchit la frontière à Bweya, descend vers Gatsibo (Byumba),

- incendie 60 huttes, mitraille et blesse 2 personnes, et abat une grande quantité de bétail. Armes utilisées : calibres 45 thompson ; cal. 9mm 1g ; armes coutumières.
- 24 mars 61 (23 heures) : un groupe « inyenzi » attaque Karama, en Préfecture de Byumba et incendie de nombreuses huttes. Armes : FN, ou armes d'origine anglaise.
- 25 mars 61, dans la nuit : attaque terroriste contre Tovu, Byumba. Incendie de huttes. Armes : calibres 12.
- 26 mars 61, dans la nuit : nouvelle attaque de Tovu, par la même bande armée qui essaie de liquider le Conseiller Communal Kato.

- 30 mars 61 (minuit) : attaque contre Shanga, Byumba. Assassinat du nommé Furisone. 5 huttes incendiées ; bétail abattu. Armes utilisées : cal. 45 ; cal. 9 mm. 1g.
- 12 juin 61 (23 heures) : attaque de la maison du Bourgmestre-Député Sebihire, et de celle du Conseiller Communal Biresinigabo, à Muhura, Préfecture de Kigali. Un gardien tué. Armes utilisées : mitraillettes 9 mm ; cal. 12.
- 19 juin 61 (02 heures) : attaque « inyenzi » contre Rugerero, Préfecture de Gisenyi, à partir du Congo, et visant le Bourgmestre Hak'zumwami. Un gardien blessé. Arme : 1 ou 2



Les 10 commandements des ABATABAZI, membres de l'association terroriste créée par François RUKÉBA et par NDA HINDURWA. L'on y reconnaît le style et les préoccupations majeures de certaines personnes bien connues comme collaborateurs du terrorisme.

- fusils, et armes coutumières.
- 20 juillet 61 (20 heures) : attaque contre Nyagatare, Byumba. Un policier blessé.
 - 12 septembre 61, dans la nuit : attaque contre Murambi, Préfecture de Kibungo. Bourgmestre blessé. Armes : cal. 12.
 - 13 octobre 61 (01 heure) : 200 Tutsi armés attaquent Kiburara, Kibungo. Incendie 30 huttes, tuent 27 personnes (dont 20 carbonisées). Armes : cal. 12 ; cal. 45 ; cal. 9 mm.
 - 17 octobre 61 (01 heure) : attaque de Kinjojo, Kigali. Incendie de 15 huttes. Une personne blessée.
 - 18 octobre 61 : raid contre le camp des travailleurs du P.N.K. et pillage du dispensaire de Murambi, Kibungo.
 - 1^{er} novembre 61 (21 heures) : attaque de Rugarama, Kibungo, par une bande armée de 10 hommes. 3 Hutu tués, 1 blessé. 3 cases incendiées. Armes : cal. 9 mm ; cal. 45 thompson ; cal. 22 lg.
 - 18 novembre 61 : attaque et pillage du magasin du commerçant Kalisa, à Kinjojo, Byumba, par 10 agresseurs, dont 3 sont armés de revolvers (dont 1 cal. 9mm) et les autres de bâtons. *(indivisible)*
 - 21 décembre 61 (20 heures) : à Kinigi, Préfecture de Ruhengeri, attaque contre le Belge Daublin, qui est blessé et dont la voiture est volée. Les «inyenzi» descendent avec la voiture volée vers Rutongo, y tuent le directeur d'école Gakwaya. Ils poursuivent leur route jusqu'à Kabuye, arrêtent la première voiture venant en sens inverse, et y mitraillent à bout portant trois personnes : les parents Francotte et leur petit enfant (qui agonisera sur la route jusqu'au matin). Les «inyenzi» n'en ont pas encore fini ; 36 km au-delà de Kigali, vers Gitarama, ils s'arrêtent encore pour assassiner le Député Chadrak Kamuzinzi et le Directeur de l'école de Sira, Mr. Bitungurama. Parmi les agresseurs : Jean Kayitare (fils de Rukeba), André Numa et Alexis Mpambara. Ces deux derniers furent retrouvés par après au Tanganyika, extradés, et condamnés à la peine de mort. Quant à Kayitare, il court toujours. Cet assassin se trouvait, le 20 décembre dernier, parmi les terroristes, et fut blessé au ventre par une flèche puis soigné au Burundi. Armes utilisées : mitraillettes, 9 mm, et revolver de même calibre.
 - 10 janvier 62 (20 heures) : attaque terroriste contre l'hôtel de Gabiro (Parc National de la Kagera) dont les occupants sont surpris et mitraillés. Le Conservateur du Parc, Mr. Deleyn, est tué ; 4 autres étrangers sont plus ou moins grièvement blessés. Armes utilisées : mitraillettes 9 mm.
 - 16 janvier 62 (23 heures) : agression armée contre un étranger, Mr Fontaine, résidant à Mubuga. Les assaillants sont mis en fuite. Armes : cal. 22 lg automatique.
 - 23 février 62 : attaque contre Mugina, Byumba. Meurtre de 2 policiers, dont l'un a la gorge tranchée durant son sommeil ; vols divers. Armes : 2 mitraillettes 9 mm ; cal. 12.
 - 25 février 62 (01 h 30) : 30 «inyenzi» attaquent la Commune de Gatunda, Byumba. Vol d'une forte somme d'argent, d'une machine à écrire, etc. Armes : 5 mitraillettes ; 7 fusils ; plusieurs revolvers.
 - 10 mars 62 au matin : un groupe de travailleurs Hutu revenant d'Uganda est attaqué par les «inyenzi» et sauvagement battu ; 3 d'entre eux sont laissés pour morts.



Ce paysan Hutu mutilé est l'une des victimes de la cruauté impitoyable des anciens chefs féodaux

- 20 mars 62 (20h 30): attaque à Byahi, Gisenyi, à 500 m. de la frontière congolaise, contre le commerçant Ruvugiro. Sa femme est gravement blessée de 3 coups de revolver; le commerçant, son fils, et un voisin, sont blessés à coups du crosse. Vol d'une forte somme d'argent.
Armes: 1 fusil; revolver 22 lg; machettes.
- 25 mars 62 (20 heures): attaque contre Nkana, Byumba. Les «inyenzi» volent la caisse de la Commune et tuent un policier, un employé et le comptable communal; ils tuent sauvagement la femme du comptable, parce que, Tutsi, elle a épousé un Hutu.
- 3 avril 62 (21 heures): attaque contre Mushari, Byumba, par 10 «inyenzi» armés de fusils. Un Hutu tué (jeté dans la rivière) et un blessé. Vol de 25 vaches.
- 3 avril 62 (22 heures): tentative d'attaque (ou erreur) contre le camp des commandos de Karama. Les agresseurs réussissent à prendre la fuite.
- 4 avril 62 (14 heures): meurtre de Mr Bizimana, Conseiller Communal de Murambi, Byumba. Armes: 2 revolvers 9 mm.
- 4 avril 62, dans l'après-midi: une bande d'hommes armés est surprise à Gakenke, mais tue 4 personnes.
- 9 avril 62: attaque contre Rwempasha, Byumba. Mr Kanyarwanda est tué d'un coup de lance. Vol de 17 vaches.
- 14 avril 62: Une vingtaine de terroristes attaquent Runyinya, Kigali. Victimes: un résident belge, M. Geens, et sa femme, une rwandaise, qui sont abattus dans leur maison; le Bourgmestre Th. Bubanyi est tué, et sa femme blessée; sont encore blessés, M. A. Geens, frère du précédent et ex-agent Somuki, ainsi qu'un Conseiller Communal. Armes: mitraillettes 45 thompson, et 9 mm.
- 15 avril 62: attaque contre Ngarama, Byumba. Les terroristes blessent une femme (balle 9 mm à travers le cou); volent 5 vaches.
- 16 avril 62 (23 heures): attaque, par une bande de 15 hommes, de Nyagasigati, Byumba. Les agresseurs tuent 3 personnes, et en blessent une autre. Incendie de 3 maisons. Armes:

coutumières: lances et serpettes.

- 21 avril 62, nuit: attaque contre Ndama, Byumba. Vol de 17 vaches. Armes: mitraillettes thompson.
- 23 avril 62, nuit: vol de vaches à Rutaraka, Byumba; 2 femmes blessées. Armes: mitraillettes 45 et 9 mm.
- 26 avril 62, nuit: les «inyenzi» attaquent Kizirakome, Byumba. Meurtre d'un Hutu. Armes diverses, dont un cal. 9 mm.
- 27 avril 62, nuit: nouvelle attaque au même endroit. Meurtre de Mr.

Rwabukwande. Vol de 38 vaches.

- 30 avril 62 (21 heures): attaque contre Tabagwe, Byumba. Une trentaine d'«inyenzi», armés de calibres 45 et 9 mm, abattent sauvagement un vieillard, tuent deux enfants, et blessent 3 autres personnes. Vol de 30 vaches. Incendie de 2 huttes.
- 4 mai 62, nuit: pillage de la maison d'un résident belge, M. Petit, à Karama Byumba. Armes: fusils de fabrication locale.

... et sur cette liste ne figurent que les attentats connus par les autorités pour la période donnée.

Particularités du terrorisme au Rwanda

Pour saisir le caractère propre du terrorisme qu'a dû subir le Rwanda, il est ESSENTIEL de se rendre compte de la conformation naturelle du pays.

Les collines succèdent aux collines, sans interruption. Et les habitants, Hutu et Tutsi mélangés, sont tellement dispersés sur ces collines. IL N'EXISTE PAS DE VILLAGES AU RWANDA. Pas de villages, dont une force de police pourrait avoir rapidement fait le tour.

A CAUSE DE CETTE DISPERSION, DE CE MELANGE, DE CETTE CONFORMATION ACCIDENTEE, IL EST FORT DIFFICILE, POUR LES FORCES DE L'ORDRE

DE CALMER LE PEUPLE SI CELUI-CI COMMENCE A S'EXCITER SUR LES COLLINES.

Nous avons dit plus haut que les «inyenzi» attaquaient toujours dans des régions où vivaient un grand nombre de leurs frères de race, et qu'ils profitaient ainsi toujours de leur complicité active ou passive.

Une telle pratique n'était pas faite pour répandre la confiance dans les campagnes. Quand les Hutu ont pu voir leurs propres voisins, à qui ils avaient fait confiance, et qu'ils avaient conservés parmi eux de bon cœur: ... collaborer avec les assassins, avec les tueurs «inyenzi», alors il devient impossible de conserver, toujours, le calme et la pondération.

POUR LUTTER CONTRE LE TERRORISME «INYENZI», le Rwanda doit user de deux armes. complémen-



« Les collines succèdent aux collines ; à l'infini ... »

taires l'une de l'autre.

D'une part, l'Armée, la Garde Nationale, qui est chargée de maintenir l'ordre et de riposter en cas de coup dur; surtout dans les régions frontalières. Et d'autre part, les populations elles-mêmes, organisées à l'échelon local pour le signalement du danger.

Ce système s'est, depuis le début, montré fort efficace contre les «inyenzi», et a permis de maintenir l'ordre et le calme au sein des populations dispersées sur les collines.

Mais nous venons de voir que **TOUS LES ATTENTATS TERRORISTES AVAIENT ETE EXECUTES DANS LES REGIONS A FORTE POPULATION FEODALE, et que LES TUEURS VENUS DE L'ETRANGER AVAIENT TOUJOURS BENEFICIE DE LA COMPLICITÉ DE LEURS FRERES DE RACE, A LA FOIS POUR LES ACCUEILLIR, LES CACHER, PREPARER LEURS COUPS, ET POUR PROTEGER LEUR FUITE.**

En raison de ce fait, et malgré les rigoureuses consignes de calme données par les autorités, la population a riposté parfois brutalement, en présence de crimes particulièrement lâches. Ce fut le cas à Byumba, après les assassinats cruels de Nkana, le 25 mars 62. Ce fut le cas à Kibungo... où le 12 septembre 61, le meurtre d'un grand Leader démocrate, Mr Kajangwe, Député de Rwamagana, entraîna le châtement immédiat des milieux féodaux de l'endroit, milieux dont la complicité, ou plutôt la culpabilité, ne faisait pas de doute.

Les quelques réactions populaires incontrôlables eurent, malgré tout, ceci de bon, que le Parti Unar, groupant les partisans de l'ancien régime féodal fut amené à faire de salutaires réflexions...

Il fut amené à constater que les attentats terroristes lui faisaient plus de mal que de bien... Il fut amené à redouter ce terrorisme qu'il avait toujours encouragé ! Et, peu avant l'Indépendance du pays, le 18 mai 62, il fut amené à condamner le «déviationnisme» de ses membres à l'étranger; condamnation d'opportunité, et purement apparente car, ainsi que nous l'allons voir, il est resté solidaire des «inyenzi» jusqu'au jour d'hui.



Lors de l'incursion opérée par les « Inyenzi » le 4 juillet 1962, dans les forêts de Gisenyi Ruhengeri, un tiers d'entre eux-ci furent faits prisonniers. Ils sont photographiés ici, avant le jugement. La rigueur de sa Justice a permis au Rwanda de vivre UN AN ET DEMI DANS UNE PAIX TOTALE

Indépendance du Rwanda : un an et demi de paix et de concorde nationale

1er juillet 1962, à zéro heure, le Rwanda, devenu Etat indépendant et souverain, détient tous pouvoirs et toutes responsabilités.

A partir de ce moment, seules deux attaques terroristes, tentées dans les tout premiers jours, peuvent être mises à l'actif, ou au passif, des «inyenzi». Et

après l'échec de ces tentatives, la PAIX, la CONCORDE, la BONNE ENTENTE DE TOUS régneront au Rwanda PENDANT UN AN ET DEMI.

Mais ce que nous voulons prouver ici à nos lecteurs est la nocivité des grands criminels féodaux. Nous allons

SAIT-ON SUFFISAMMENT A L'ETRANGER, COMBIEN LES DIRIGEANTS ET LES POPULATIONS HUTU ONT TOUJOURS FAIT PREUVE DE MODERATION, DE SAGESSE, DE TOLERANCE, DANS LEUR LUTTE CONTRE LE TERRORISME ?

JAMAIS LES HUTU N'ONT PERDU DE VUE LE SENS DE LEUR COMBAT.

JAMAIS ILS NE SE SONT ATTAQUES AUX BIENS DES ETRANGERS, JAMAIS ILS NE SE SONT ATTAQUES A DES DIRIGEANTS DES DIVERSES CONFESSIONS, MALGRE LE FAIT QUE CERTAINES DE CES PERSONNES AIENT EU DES SYMPATHIES A L'EGARD DES TERRORISTES.

AUJOURD'HUI PLUS QUE JAMAIS, APRES LA DURE LEÇON INFLIGEE AU TERRORISTES, LE RWANDA SE VEUT TOLERANT ET PACIFIQUE. TELLE EST LA VOLONTE DE TOUT LE PEUPLE, TELLE EST LA VOLONTE DE SES DIRIGEANTS.

*) Par Arrêt de la Cour d'Appel n° RPA 1/KIGI du 1er décembre 1962, 14 des personnages figurant sur cette photo furent condamnés à la peine de mort.

donc en deux mots, leur relater les circonstances des deux agressions terroristes tentées contre le Rwanda au lendemain de son Indépendance :

— 4 JUILLET 1962, « opération suicide » n° 1 : une centaine de terroristes, venant du Congo (malgré la vigilance de ce pays ami), s'infiltrèrent dans les forêts de Gisenyi-Ruhengeri, où ils installèrent un camp. Environ 25 d'entre eux étaient équipés d'armes à feu. Ils furent repérés par les populations, et immédiatement signalés aux autorités. Celles-ci dépêchèrent sur place un petit peloton de la Garde Nationale et une section de policiers. Rapidement encerclés, les « inyenzi » furent pris sous un feu nourri, et réduits à merci : un tiers d'entre eux resta sur le terrain, un autre tiers fut fait prisonnier, le reste s'enfuit au grand galop vers la frontière.

Les meneurs de cette incursion terroriste furent Jovite NZAMWITA, François RUKÉBA (trop lâche pour participer aux combats), Michel NDAKEBUKA, etc.

— 17 JUILLET 1962, « opération suicide » n° 2 : une soixantaine de terroristes, dont la moitié équipés d'armes à feu, franchissent nuitamment la frontière, venant d'Uganda, et du Tanganyika (Murongo), malgré l'attentive surveillance de ces deux pays frères. Les « inyenzi » ont pour projet d'attaquer le camp militaire de Nyagatare (où se trouvent

deux sections de fusiliers), mais, pour leur malheur, celui-ci est prévenu à temps et leur réserve un accueil soigné : une fusillade si ajustée, que pas un prisonnier ne peut être fait. Quelques terroristes réussissent à s'échapper, parmi lesquels les chefs, restés prudemment en retrait : Jean Kayitare (fils de Rukéba), Donat Kambogo, etc.

... Après ces deux échecs retentissants, les terroristes eurent besoin d'un an et demi pour se remettre et pour tenter, en novembre et décembre derniers, une nouvelle agression. Pendant cette longue période de calme, les « inyenzi » se contentèrent de revenir parfois dans le pays pour y voler des vaches à certains de leurs frères Tutsi, sous le bon prétexte que ceux-ci s'étaient soumis et ralliés à la République.

Entretemps, les « inyenzi » tentèrent également de réparer leurs forces. Dissimulés parmi les réfugiés féodaux dans les pays limitrophes, ils achetèrent des armes à feu chez des individus louches, africains et européens.

A Ngara, au Tanganyika, ils fracturèrent un magasin d'armes et partirent avec une dizaine de fusils de guerre. Comment réussirent-ils ce coup ? Mais grâce à une de ces tromperies dont ils ont le secret ! Un Tutsi emprisonné pour vol à Ngara parvint à endormir les soupçons de ses gardiens par ses sou-

rires loyaux et honnêtes. Ceux-ci l'employèrent bientôt à nettoyer leur magasin d'armes. Après sa libération, notre prisonnier revint sur les lieux en compagnie de quelques « pauvres réfugiés » de Muhinga, et réalisa son coup...

Mentionnons encore un fait important, avant d'en venir aux événements de fin 63 : au mois d'août dernier, ont eu lieu au Rwanda des Elections Communales. Afin d'empêcher celles-ci les grands criminels féodaux avaient projeté une incursion terroriste... mais la Sûreté veillait, et les plans de leur attaque disparurent.

En suite de quoi, le Gouvernement Ugandais procéda à l'expulsion des leaders terroristes hors du territoire ugandais.

Et S.E. Mr. OBOTE, Premier Ministre Ugandais notifia officiellement et fermement aux réfugiés accueillis par son pays, que son Gouvernement ne tolérerait jamais que « l'Uganda soit utilisé comme base d'attaque ou de subversion contre n'importe quel Etat Africain » ; et cela « conformément à l'esprit et à la Charte d'Addis-Abeba » (O.U.A.). Le même jour, plusieurs réfugiés compromis, dont le citoyen Ndahindurwa, alias Kigeri, alias Mohamed Saleh, firent l'objet d'un ordre d'expulsion à exécuter dans les 48 heures.



Rescapé des tortures, ce paysan Hutu avait été fait prisonnier par les terroristes à Rubungo au Bugesera. Lardé de coups de machettes, crachant le sang, la main perforée d'une balle de revolver, il fut enterré vivant. Heureusement, le sol étant dur, sa fosse n'avait pas été creusée profondément, et après le départ de ses bourreaux, il put se dégager. On le voit ici à l'hôpital de Kigali, après les premiers soins.



L'incursion terroriste, partie du Burundi, a tracé dans le Sud du Rwanda une sillon de mort et de désolation

20 Décembre 1963

Les « Inyenzi » tentent leur grand coup.

L'«opération suicide» n°3, ainsi qu'on pourrait l'appeler, commença par un FAUX DEPART.

Le 14 Novembre, un fort contingent de réfugiés, embrigadés par les mêmes criminels que nous retrouvons depuis avant 1959, partirent de Kayongozi, Kigamba et Muramba, au Burundi, pour franchir la frontière du Rwanda.

Heureusement, sous la pression de certaines Ambassades étrangères, le Gouvernement Burundi donna instruction à ses troupes d'intercepter ces assaillants et les fit retourner dans les camps d'où ils étaient partis.

A l'occasion de cette tentative manquée, la Police du Burundi arrêta 4 meneurs «inyenzi» importants: François RUKÉBA, Jean KAYITARE (fils du précédent et tueur professionnel), et deux leaders incontestés des réfugiés au Burundi: KABALISA et SAYINZOGA. Un stock d'armes à feu (d'origine xxxxxxxx) et quelques milliers de cartouches furent saisis.

MALHEUREUSEMENT LES 4 PERSONNES ARRETEES FURENT RELACHEES PRESQUE AUSSITOT. MALGRE QUE LE RWANDA EUT DEMANDE OFFICIELLEMENT LEUR EXTRADITION.

L'ATTITUDE DU BURUNDI EN CETTE AFFAIRE FUT ASSEZ DIFFICILEMENT EXPLICABLE. D'autant plus inexplicable que les paroles de l'un des anciens «Abiru» (Conseillers de l'ancien régime mwami), Gabriel SEBYEZA, ne pouvaient laisser de gran-

des illusions à quiconque soutiendrait le mouvement «Kigeriste»: «Kigeri est un pauvre n'importe qui, avait déclaré ce personnage sur le ton de la confiance; notre seul objectif est de nous en servir comme d'une marionnette, afin de forcer la porte de notre pays. Dans la suite, il va de soi que nous balancerons ce roitelet et prendrons nous mêmes le pouvoir».

Quant à la marionnette elle-même, elle semblait ne pas être bien pressée de jouer au petit soldat. Le luxe dans lequel elle vivait, avec «sa Cour», dans le plus grand et le plus cher hôtel d'une des grandes Capitales d'Afrique, laissait supposer qu'elle faisait un usage fructueux de l'argent donné par certains de ses amis politiques étrangers.

Et bientôt, le fait est là: le vendredi 20 décembre, dans la nuit, tout est prêt pour une nouvelle tentative.

Partant du Burundi, une nombreuse bande terroriste franchit la frontière du Rwanda, surprend, à GAKO, dans le Sud du pays, un camp militaire rwandais

en construction (1), et s'en empare rapidement. Après une résistance désespérée de la petite garnison, 4 de nos soldats, faits prisonniers par les «inyenzi», sont torturés jusqu'à la mort, (lorsque Gako sera repris l'on ne pourra reconnaître ces 4 hommes qu'au matricule cousu sur leur linge de corps).

Après cela, les terroristes remontent le BUGESERA vers Kigali, trouvant l'appui immédiat de la majorité des tutsi très nombreux dans cette région. Ils massacrent les Hutu et Tutsi qui leur résistent. Beaucoup d'habitants de la région attaquée seront retrouvés, dans la suite, les yeux crevés, le crâne défoncé à coups de marteau, les hommes châtrés, et les femmes sauvagement éventrées par les terroristes.

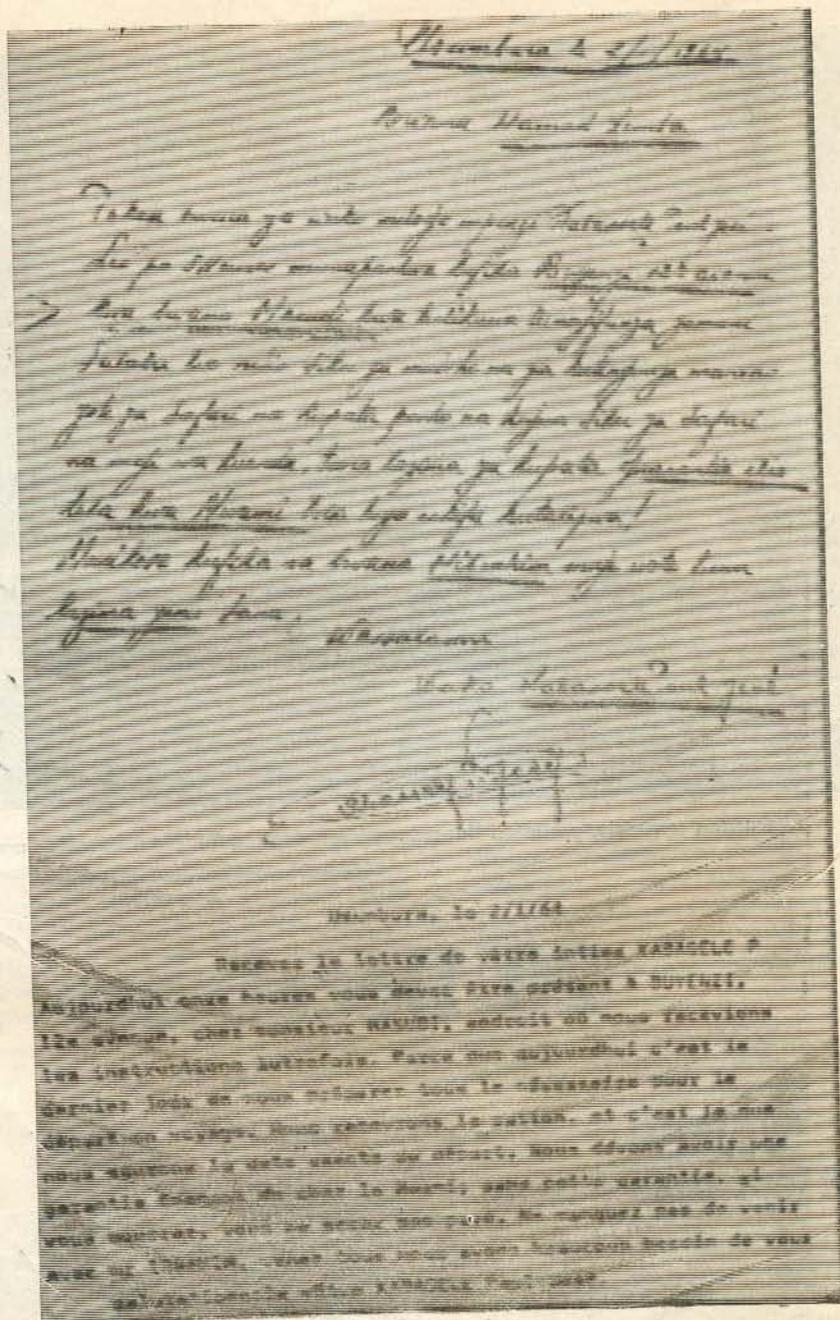
Au pont de KANZENZE sur la Nyabarongo, les «inyenzi» sont stoppés par un peloton de la Garde Nationale, qui, en une journée, les refoule jusqu'à la frontière, leur infligeant des pertes extrêmement sévères.

D'autres attaques terroristes sont simultanément tentées dans d'autres régions du pays, régions à prédominance tutsi... Au Mutara, près de 600 «inyenzi» envahissent les environs de RUBIRIZI - RWEMPASHA. Deux jeeps de la Garde Nationale y sont surprises. Leurs occupants peuvent heureusement se replier, et une intervention immédiate de nos forces régulières anéantit ce coup de main. Un grand nombre de terroristes restent sur le terrain.

Au BUGESERA, diverses attaques sont encore lancées les 18, 21, 22 (2), et 23 janvier, dirigées contre la population civile.

A BUGARAMA, le 3 février, un douanier rwandais et deux gardiens sont attaqués par une bande terroriste venue du BURUNDI; ils sont torturés et mis à mort... de même qu'une trentaine d'autres personnes (hommes, femmes et enfants), dont les biens sont pillés et emportés au Burundi.

Mais la tentative terroriste ne s'est pas limitée à ces quelques attaques. Des projets d'attaques simultanées avaient été mis au point, à partir du Burundi, dans



Cette lettre témoigne des derniers préparatifs avant une incursion terroriste organisée au début de janvier. Ainsi qu'on peut le voir, les «inyenzi» recevaient une «garantie émanant de Ndahindurwa» pour assurer leur rémunération.

des régions frontalières de Butare, Bugarama et Cyangugu, de même qu'à partir du Congo et de l'Uganda. La solidarité de nos amis congolais et ugandais empêcha toute incursion si bien vers l'Ouest que vers le Nord. Par con-

tre, notre voisin du Sud, reniant les engagements pris par lui à Addis-Abeba le 25 mai 1963, reniant et violant la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine, apporta son appui moral et matériel aux terroristes «inyenzi».

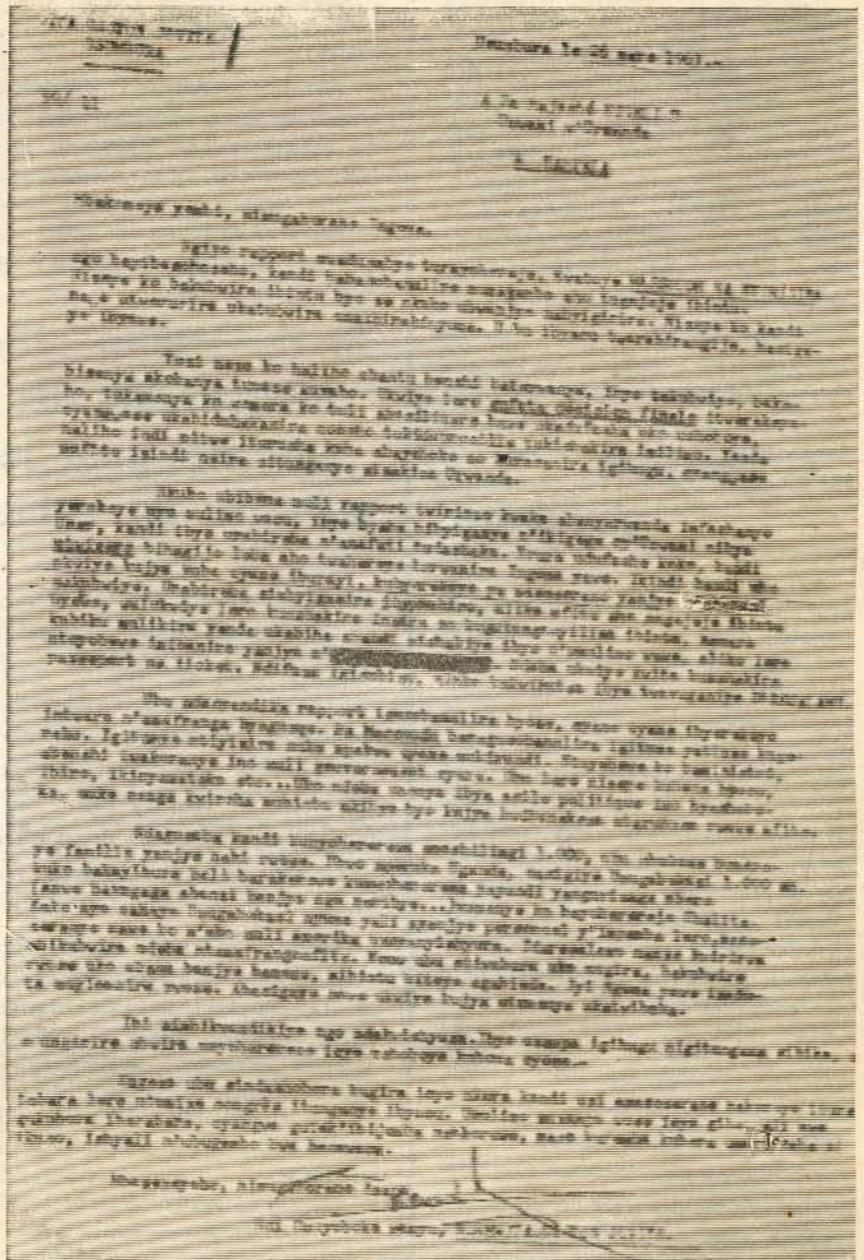
(1) Voir annexes I et II: Messages du Président KAYIBANDA au Secrétaire Général des Nations-Unies.

(2) La Sûreté Rwandaise, au courant de cette attaque, avait averti officiellement les autorités du Burundi (le Parquet d'Usumbura, la Police Judiciaire, la Gendarmerie), les Représentants des Nations-Unies à Usumbura et à Kigali, ainsi que le Haut-Commissaire pour les Réfugiés au Burundi. L'avertissement fait à ces autorités mentionnait que les troupes de la Gendarmerie Murundi stationnaient A COTE DES INYENZI, sur les collines Kisenyi et Mukatare; A COTE d'un camion volé quelques jours plus tôt aux mines de la Corem au Rwanda, et d'un deuxième camion volé aux TPM à Nemba (et dont les chauffeurs rwandais avaient été massacrés par les inyenzi). Malgré ces avertissements, l'attaque se déclencha le 22 comme prévu.

Complicités intérieures...

Trois faits nous semblent devoir être signalés :

- 1°) Le fait de la complicité d'un certain nombre de fonctionnaires Tutsi, conservés dans les cadres de notre Administration par la TOLERANCE et la BONTE de notre Gouvernement. La preuve a été faite que ces TRAITRES (malgré leur regard loyal et débordant d'honnêteté) ont non seulement cotisé à un fonds constitué par les «inyenzi» pour l'achat d'armes, mais encore se firent porter sur la liste des Ministrables d'un futur gouvernement «inyenzi».
- 2°) Le fait qu'une fois de plus les incursions terroristes se firent dans des régions où elles pouvaient trouver, et ont trouvé, la complicité active (en partie par contrainte, disons le !) des milieux féodaux.
- 3°) Le fait, grave, que, dès que la nouvelle d'un coup de main au Bugesera se répandit dans le pays, certains milieux féodaux ont cru Kigali tombée aux mains des «inyenzi», et ont commencé eux-mêmes à terroriser les populations paisibles au milieu desquelles ils vivaient.



Lettre en Kinyarwanda, datée du 22 mars 1963 et adressée au polichinelle Ndahindurwa par Jovite Nzamwita, un des grands criminels responsables du terrorisme. Dans les 4 paragraphes traduits ci-dessous, l'on aperçoit l'intrigue jouée auprès des autorités Barundi, de même que la complicité de certains pays (dont nous avons préféré barrer les noms ... afin de leur permettre de changer encore leurs batteries) :

A sa majesté KIGERI V,
Mwami du RWANDA,
KAMPALA.

«Je vous adore ! Soyez avec Karinga.

Voilà que nous vous envoyons le rapport que vous nous avez demandé, nous avons choisi MASSOUDH et NYIRIGIRA pour qu'ils vous le remettent, et pour qu'ils vous rendent compte du degré de notre situation. J'espère que vous nous direz la vérité. Maintenant, ce qui nous concernait est déjà mis à jour; à vous de donner la décision finale.

Nous savons très bien qu'il y a tant de gens qui sont contre nous. Nous nous rendons compte d'une affaire et immédiatement après notre départ, le tout est, par ces gens, saboté. (...)

(...) Peut-être qu'il y aurait d'autres sections qui sont plus favorisées que nous et qui seraient plus actives en ce

qui concerne la défense du pays; vous auriez par hasard d'autres moyens efficaces qui remédieraient à la situation du Rwanda. (...)

(...) Autre chose: je pense que si j'allais en Europe sans tarder, ce serait utile, étant donné les engagements que j'ai faits avec les xxxxxx, et vous avez été tenu au courant de cet état de chose. Ne croyez pas que je veux cela pour mes propres honneurs, mais vous savez à quel point j'ai poussé vos affaires. Je désirerais continuer sans râche et dans le cas où tout sera m's au point, vous pourrez, si ça vous plaît, me remplacer par un autre que vous désignerez vous-même. Je crois que vous êtes sans ignorer mon entente avec les xxxxxx et les xxxxxx xxx.

Je vous conseillerais de me chercher un

passport et un ticket. Je vous rappelle sur ce point ce que nous avons convenu à Dar-es-Salaam, et désirerais recevoir sans retard votre réponse.

Actuellement, je suis en train de rédiger un rapport qui vous détaillera tout, surtout ce qui concerne les armes et leur prix. Massoudh et consorts vous diront pourquoi le rapport ne vous parvient pas encore. Je ne saurais moi-même me présenter parce que je me courbe actuellement devant les Barundi. Vous n'êtes pas sans savoir que la majorité des Ministres du Gouvernement du Burundi sont mes amis de service. Maintenant j'espère avoir le tout: le bureau le journal, etc... D'après mes appréciations, je pense que ce qui concernait l'asile politique serait possible, mais je ne veux pas me mêler dans ces affaires sans votre autorisation. (...)

Ces trois faits démontrent que les «inyenzi» avaient organisé leur action non seulement à l'extérieur, par des attaques simultanées, mais aussi à l'intérieur, par des tentatives de subversion. Nous avons vu comment, d'un revers de main, la double action de ces pauvres dégénérés d'inyenzi fut balayée. Nous avons vu la lâcheté, l'ignoble tromperie qui furent à la base de leur action...

Il nous reste à considérer ce qui fut la réaction populaire.

...et réaction populaire.

Au cours des pages précédentes, nous avons décrit les caractères propres du terrorisme pratiqué par les «inyenzi». Nous avons souligné les caractères propres de notre géographie sociale (absence de villages, dispersion des populations sur d'innombrables collines, mélange pacifique des Hutu et des Tutsi). Nous avons vu que ces réalités propres rendaient difficile une intervention généralisée des forces de l'ordre pour calmer le peuple si celui-ci commençait à s'exciter sur les collines. Nous avons vu comment le système de l'auto-défense des populations s'était montré efficace contre les «inyenzi».

Eh bien, lors de l'attaque du 20 décembre, si une paix totale put être maintenue dans la plus grande partie du pays, ce fut uniquement grâce à la vigilance des autorités locales. Et si dans d'autres régions des réactions populaires se sont avérées inévitables, nos lecteurs en connaissent à présent les raisons.

Nos lecteurs se souviennent que depuis des siècles les Hutu ont connu la cruauté impitoyable de la domination Tutsi, sa barbarie, le raffinement de ses supplices. Nos lecteurs peuvent imaginer que, lorsque le terrorisme apparaît aujourd'hui dans une région donnée, avec lui naît la colère du peuple... Et que cette colère sera d'autant plus grande si le peuple se voit attaquer par ceux-là-mêmes qu'il a accueillis en son sein par bonne volonté et tolérance.

Lorsque le peuple riposta à la menace terroriste du 20 décembre, LES «IN-YENZI» SAVAIENT fort bien que CETTE RIPOSTE était INEVITABLE. Et, connaissant cela, ILS ONT AGI MALGRE TOUT. Ce sont des

criminels extrêmement LACHES, qui ne se soucient absolument que d'eux-mêmes.

Aussi est-ce avec AMERTUME que nous songeons à tous nos frères Tutsi qui s'étaient ralliés sincèrement au régime républicain, et qui, bien des fois, sous la menace de représailles inouïes, se sont vus contraints de prêter main forte aux terroristes... et ont eu à subir la colère du peuple.

Intervention des autorités pour le maintien du calme.

Lorsque la réaction populaire s'est manifestée, au lendemain du 20 décembre, le Pouvoir Central organisa aussi rapidement que possible des réunions des Préfets, Bourgmestres et Conseillers Communaux. Il détacha ensuite, à diverses reprises, un Ministre dans chaque Préfecture afin d'y calmer les esprits. Des Paroisses, où des Tutsi menacés s'étaient parfois réfugiés, furent rasurées. Et l'on incita les populations à reconstruire les huttes qu'elles avaient perdues en certains endroits.

De plus, dans le cas où des excès ont pu être constatés, dans le chef des populations, les RESPONSABLES SONT DEJA, OU SERONT, IMPLICIYABLEMENT TRADUITS EN JUSTICE.

Les accusations infamantes.

Certains organes d'information étrangers ont parlé de «milliers de tutsi tués chaque jour au Rwanda», et de «génocide systématique».

Ces accusations sont des CALOMNIES INFAMES, quelles que soient les personnes qui les profèrent.

Et pour s'en apercevoir, il suffit de passer en revue quelques chiffres, que certains informateurs auraient bien mieux fait de rechercher avant de lancer, dans la presse ou sur les ondes, leurs exagérations stupides.

Certains journaux à sensation, qui

n'ont assurément aucune crainte du ridicule, ont parlé de «8.000 tués par jour depuis le début des troubles»; ce qui, en bonne arithmétique, donnerait plus de 320.000 morts à la fin de janvier.

Nous ne relevons ici ce chiffre bizarre et saugrenu que pour pouvoir rappeler à nos lecteurs quelques statistiques de la démographie rwandaise... En 1963, il y avait environ 350.000 Tutsi dans le pays (soit 14% de la population). Si l'on en décompte 130.000, qui émigrèrent au moment de la Révolution (chiffre donné par les Nations Unies), il en resterait aujourd'hui, environ 220.000? Rapprochez honnêtement ce chiffre avec celui du prétendu génocide de décembre — janvier!

Certaine autre presse, ayant pris ses renseignements à Usumbura, Burundi, (c'est une garantie d'objectivité, n'est-ce pas?), a lancé des chiffres de massacres tout aussi extraordinaires que les premiers. Ainsi, le Speaker de la Radio Officielle du Burundi, et après lui d'autres informateurs peu scrupuleux, ont «révélé», en écrasant une larme d'indignation, que «8.000 cadavres» avaient été repêchés dans la Rusizi, en aval du Rwanda. Cependant que la Police Judiciaire et le Parquet d'Usumbura, dont les témoignages ne peuvent être mis en doute, et qui furent chargés de repêcher les cadavres, ont formellement donné le chiffre de «7 corps aperçus et repêchés».

Certains autres informateurs, qui finiraient par paraître en dessous de la vérité, ont avancé le chiffre extravagant et biscornu de «18.000 géants tutsi exterminés... D'autres ont parlé de 10.000 seigneurs géants décimés» (drôles de seigneurs en vérité!)... D'autres encore, dont l'esprit d'invention est, cette fois, franchement en dessous de la moyenne, n'ont fait état que de «plusieurs milliers» de morts...

Aujourd'hui que les troubles ont pris fin, et que l'excitation des esprits est retombée, il devient A PEU PRES POSSIBLE de déterminer les chiffres véritables. De nombreux tutsi, passés pour morts, ont quitté les lieux où ils s'étaient dissimulés, et réapparaissent dans leur Commune. D'autre part, l'on peut à présent se rendre compte du nombre des quelques tutsi qui ont quitté le pays pour l'étranger, les incursions terroristes risquant de leur attirer tôt ou tard des ennuis.

Ainsi, la situation se clarifiant peu à peu, l'on est arrivé à un total approximatif de 870 tués.

Ces renseignements nouveaux nous permettent, en ces jours, d'évaluer à un bon millier le nombre des morts.

Un tel chiffre est regrettable. Nous le déplorons tous.

Puisse-t-il démontrer enfin au Gouvernement du Burundi qu'il est urgent de réduire à néant le mouvement « inyenzi », basé sur son territoire.

Mais pour convaincre mieux encore nos lecteurs de l'esprit de tolérance du

Gouvernement Rwandais, esprit de tolérance qui ne s'est pas démenti même après les derniers crimes « inyenzi », nous avons rassemblé quelques chiffres actuels concernant la participation et l'intégration des tutsi dans la vie nationale.

Le Gouvernement Murundi nous a accusé d'avoir exterminé tous les fonctionnaires tutsi existant dans notre administration. Or, toujours encore AUJOURD'HUI, l'Administration du pays compte 45% d'éléments Tutsi.

Le personnel judiciaire, pour sa part, est composé en majeure partie de Tutsi.

Et soulignons aussi que dans l'enseignement secondaire, le nombre des élèves Tutsi est encore majoritaire, et que à l'échelon universitaire, le nombre des boursiers Tutsi dépasse celui des boursiers Hutu.

Cela nous semble démontrer à suffisance que les citoyens Tutsi modérés sont parfaitement intégrés dans la vie du pays, sans aucune discrimination basée sur la race. Et ceci vise non seulement le secteur public, mais, dans une proportion plus démonstrative encore, le secteur privé. Et ceci vise non seulement des « petits Tutsi », mais aussi plusieurs anciens « grands féodaux » rattachés au régime démocratique !

En Bref:

L'analyse des événements dont nous venons de faire le récit, permet de dégager les racines-mêmes du mal qui a frappé le Rwanda en fin du mois de décembre dernier.

1) La première racine de ce mal est la VOLONTE CRIMINELLE D'UN PETIT NOMBRE D'INDIVIDUS, qui sont les MENEURS DE LA SUBVERSION TERRORISTE depuis ses débuts.

Ces meneurs sont connus. Trop connus. Ils ne sont pas nombreux. Certains de leurs noms ont été cités plus haut dans notre récit.

2) La seconde racine du mal est la SYMPATHIE AGISSANTE DE CERTAINS MOUVEMENTS CLANDESTINS, manœuvrant dans

l'ombre. Ces mouvements, qui visent à détruire par la subversion et le terrorisme l'ordre établi dans un certain nombre de pays africains, semblent être assez bien connus des observateurs politiques de notre Continent. Au cours de ces dernières semaines, plusieurs Etats d'Afrique, qui sont nos amis, ont pu faire, en matière de subversion, des expériences analogues à la nôtre.

3) La troisième racine du mal qui a frappé notre pays, fin décembre dernier, est (disons le aujourd'hui sans détours) L'AIDE MORALE DU BURUNDI aux terroristes féodaux installés sur son territoire national, et cela EN VIOLATION FLAGRANTE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA CHARTE DE L'UNITE AFRICAINE. (1)

L'aide du Burundi aux terroristes (nous l'avons vu) a été principalement une aide d'abstention et de protection. Son aide d'ABSTENTION et de PROTECTION a permis aux leaders « inyenzi » (expulsés par l'Uganda, le Tan-

ganyika ou le Congo) de constituer et d'entraîner sur le territoire national du Burundi un groupe de terroristes, anciens féodaux, mercenaires et déserteurs de diverses armées. La protection gouvernementale a permis à ces criminels de violer la frontière du Rwanda au cours de la nuit du 20 au 21 décembre et, après cette date, de poursuivre en toute quiétude, leurs incursions à partir du territoire murundi. Il est absolument certain que les autorités locales des régions frontalières du Burundi reçurent des instructions en ce sens du pouvoir central. CECI EST DEMONTRE PAR LES FAITS; personne ne songe aujourd'hui à contester le fait que les incursions se sont poursuivies pendant des semaines, sans que ni les troupes ni la police du Burundi n'y aient mis le moindre obstacle (2).

Soutien psychologique aussi, particulièrement ardent (3), qui consista en une campagne mensongère, violente, incendiaire, contre le Rwanda Républicain; et ce, par la Radio, et par de nombreuses déclarations, officielles ou privées, aux agences de presse.

(1) EXTRAIT DE L'ARTICLE III DE LA CHARTE DE L'UNITE AFRICAINE :
« Les Etats Membres affirment solennellement les principes suivants : (...) Condamnation sans réserve de l'assassinat politique, ainsi que des activités subversives exercées par des Etats voisins, ou tous autres Etats. »

(2) Nos Services Secrets possèdent en outre la preuve matérielle que des instructions furent demandées à Usumbura par les Gouverneurs de Provinces Burundi, concernant l'attitude à adopter vis-à-vis des bandes terroristes se formant à Kirundo. Les dits Gouverneurs signalaient à leur Ministre que Kayitare, chef des tueurs, avait été arrêté à Muhinga, alors qu'il se déplaçait en jeep. Or, le 20 décembre, Kayitare se trouva libre, et à la tête de l'attaque contre Gako. Conclusion...

(3) Voir, à ce propos, les annexes III à X.

Les accusations mensongères lancées par le Gouvernement Murundi contre le Rwanda sont d'une INCROYABLE MAUVAISE FOI.

Autorisant sur son territoire, et aidant, une organisation terroriste contre un pays voisin pacifique, le Burundi accuse celui-ci de tous les crimes. IL EST FLAGRANT que le Gouvernement du Burundi veut masquer, par ses accusations et ses mensonges éhontés, le crime qu'il est lui-même en train de commettre : CRIME CONTRE LA PAIX, et également si l'on peut dire, CRIME DE GUERRE, puisque sa complicité à une ACTION TERRORISTE est patente.

LE RWANDA VIVAIT DANS LA PAIX ET LA CONCORDE LA

PLUS TOTALE DEPUIS SON INDEPENDANCE, IL Y A UN AN ET DEMI, CETTE PAIX ET CETTE CONCORDE ONT ETE BRUTALEMENT TROUBLEES PAR LES TERRORISTES « INYENZI » GRACE UNIQUEMENT A LA COMPLICITE DU GOUVERNEMENT MURUNDI.

Que la minorité féodale au pouvoir au Burundi redoute la PROXIMITE ET L'EFFET DE CONTAGION D'UN REGIME REPUBLICAIN, au sein des populations burundi éprises de liberté et de progrès social... Que les sympathies de cette minorité féodale se portent tout naturellement vers certains mouvements politiques clandestins, féodo-colonialistes, dépourvus de scrupules,

c'est peut-être compréhensible !...

LE RWANDA N'A JAMAIS AMEU-TE LE MONDE CONTRE LE BURUNDI, malgré le fait que les griefs les plus sérieux ne lui aient pas manqué. Le Rwanda a toujours gardé patience, même lorsque son voisin du Sud s'est mis non seulement à l'injurier grossièrement, mais à aider les terroristes « inyenzi »... La raison de cette patience et de cette magnanimité a été que le Rwanda a toujours nourri l'ESPOIR DE VOIR SE CORRIGER L'ATTITUDE DES DIRIGEANTS BURUNDI (1).

Aujourd'hui que ces dirigeants ont repoussé notre fraternité par un surcroît de calomnies, nous devons mettre les choses au point, et rétablir la vérité crue, aux yeux du monde.

Conclusion

La conclusion, nos lecteurs l'auront dégagée d'eux-mêmes.

La conclusion, c'est que LES PETITS TUTSI REFUGIES NE SONT PAS RESPONSABLES DU FAIT TERRORISTE, et qu'ils ne demandent qu'à vivre en paix et à pouvoir, enfin, s'installer définitivement.

La conclusion, c'est que LES VERITABLES RESPONSABLES DOIVENT ETRE CONTRAINTS DE CESSER LEURS ACTIVITES CRIMINELLES : et, en ordre principal, LES GRANDS CRIMINELS FEODaux DOIVENT ETRE MIS HORS D'ETAT DE NUIRE.

Dans ce but, le Gouvernement Rwandais a demandé l'extradition de certains de ces grands criminels. Dans ce but il a demandé en outre au Gouvernement du Burundi de ne plus tolérer l'organisation de raids terroristes à partir de son territoire.

Seule l'application de ces mesures permettrait que les réfugiés tutsi échappent enfin à l'endoctrinement et aux menaces d'un RUKÉBA, d'un NDAHINDURWA, d'un NZAMWITA, et d'autres meneurs féodaux.

Ces pauvres réfugiés, toujours pris entre l'enclume et le marteau, pourraient enfin retrouver une paix définitive.

(1) Voir annexes V, VI, VII, IX et X.

ANNEXE I

Télégramme adressé le 23 Décembre dernier par le Président Kayibanda au Secrétaire Général des Nations Unies, ainsi qu'aux Chefs d'Etat de L'O.U.A., de L'U.A.M., et au Secrétariat de U.A.M.D.

80521/60.20 — J'AI L'HONNEUR DE PORTER A LA CONNAISSANCE DE VOTRE EXCELLENCE LES FAITS SUIVANTS:

DANS LA NUIT DU VINGT AU VINGT ET UN DECEMBRE 1963 UN GROUPE DE TERRORISTES ARMES VENANT DU TERRITOIRE DU ROYAUME DU BURUNDI A FRANCHI LA FRONTIERE RWANDAISE DANS LA REGION DU BIGESERA STOP CES TERRORISTES ONT ATTAQUE LE CAMP MILITAIRE DE GAKO ET APRES S'ETRE EMPARES D'ARMES ONT PROGRESSE JUSQU'AU PONT SUR LA NYABARONGO STOP A VINGT CINQ KILOMETRES DE LA CAPITALE KIGALI STOP LA GARDE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE A ARRETE LES ENVAHISSEURS A CE POINT ET EST EN VOIE DE LES REJETER VERS LA FRONTIERE DU BURUNDI STOP JUSQU'A PRESENT DEUX MEMBRES DE LA GARDE NATIONALE ONT ETE TUES STOP IL EST A CRAINDRE QU'IL SE TROUVE D'AUTRES VICTIMES PARMI LES TROUPES QUI ONT ETE PRISES DANS L'EMBUSCADE STOP LE GOUVERNEMENT DU RWANDA ETAIT PREVENU DEPUIS UN CERTAIN TEMPS DEJA QUE LES EXTREMISTES PARMI LES REFUGIES TUTSI GROUPES DANS LES CAMPS AU NORD DU ROYAUME DU BURUNDI SE PREPARAIENT A UNE AGRESSION CONTRE LA REPUBLIQUE RWANDAISE STOP AU DEBUT DE CE MOIS LE REPRESENTANT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES A BUJUMBURA AVAIT DU INTERVENIR STOP UN NOMBRE CONSIDERABLE DE REFUGIES ARMES S'ETANT RASSEMBLES POUR SE METTRE EN MARCHÉ EN DIRECTION DE LA FRONTIERE DU RWANDA STOP SUR SES OBJURGATIONS LES AUTORITES LOCALES SE SONT RESOLUES A LES DESARMER EN ARRETANT QUELQUES UNS DES PRINCIPAUX MEMBRES STOP

DEPUIS LORS STOP DES INFORMATIONS DIGNES DE FOI SONT VENUES A LA CONNAISSANCE DU GOUVERNEMENT DU RWANDA QUE LES AUTORITES DU BURUNDI N'ONT PAS SEULEMENT RELACHE CES INSTIGATEURS STOP MAIS TOLERAIENT OUVERTEMENT LES PREPARATIVES D'AGRESSION CONTRE LE RWANDA STOP CETTE AGRESSION PARTIE DE L'ETRANGER A INCONTESTABLEMENT POUR BUT DE RENVERSER LES INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE STOP.

LE FAIT QUE CETTE ATTEINTE A L'INTEGRITE DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE A ETE TOLEREE ET MEME APPUYEE PAR AUTORITES DU ROYAUME DU BURUNDI MEMBRE DES NATIONS UNIES OBLIGE LE GOUVERNEMENT DU RWANDA A FORMULER UNE PROTESTATION VIGOUREUSE CONTRE CES ACTIVITES SUBVERSIVES A L'EGARD D'UN AUTRE MEMBRE DES NATIONS UNIES STOP EN CONSEQUENCE LE GOUVERNEMENT DU RWANDA SE BASANT SUR L'ARTICLE 99 DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES PRIE LE SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES DE BIEN VOULOIR INTIMER AU GOUVERNEMENT DU BURUNDI DE NE PLUS AUTORISER NI TOLERER LES ACTIVITES QUI TOUBIENT LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES STOP

PAR LA PRESENTE LE GOUVERNEMENT DU RWANDA A EGALLEMENT L'HONNEUR D'INFORMER MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL QU'IL A PORTE CETTE AGRESSION A LA CONNAISSANCE DE L'UNION AFRICAINE ET MALGACHE ET DE L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE DONT LE RWANDA FAIT PARTIE STOP

VEUILLEZ AGREER MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL L'ASSURANCE DE MA HAUTE CONSIDERATION FULLSTOP

PRESIDENT REPUBLIQUE RWANDAISE
Sé/GR. KAYIBANDA

ANNEXE II

Lettre adressée le 16 Janvier 1964 au Ministre Rwandais des Affaires Exteriures par le Premier Ministre et Ministre des Affaires Extérieures du Burundi.

Bujumbura, le 16 janvier 1964.
N° CAB / 65 / A.E.

Monsieur le Ministre,

Le Parquet de Bujumbura nous fait part qu'il a été amené à constater la « présence de nombreux cadavres

dans les eaux de la Ruzizi », que « chacun de ces derniers jours de nouveaux charriages de cadavres par les mêmes eaux » qui ont été signalés et qu'enfin « les riverains de la région frontalière « disent pouvoir attester que ces cadavres proviennent de la République du Rwanda ». Nous ne som-

mes pas encore gagnés, quant à nous, à l'idée que des frères africains, unis non seulement par un passé colonial semblablement impitoyable, ou liés par les Chartes de l'ONU et de l'OUA, mais tout récemment encore rapprochés par une union économique qui était si forte qu'elle aurait dû être plus durable, nous

ne sommes pas encore gagnés, disions-nous, à l'idée que ces frères aient été amenés à faire charrier des cadavres par les eaux d'une rivière, menaçant ainsi la vie de beaucoup d'entre eux.

De plus, de nombreux propriétaires de camions résidant au Burundi nous ont saisi de plaintes multiples: qui a dû abandonner son (ou ses) camion(s) au Rwanda, par suite d'attaques tolérées par les autorités Rwandaises, qui son chauffeur a été tué et le véhicule détenu, et nous en passons.

Monsieur le Ministre, la présente note constitue une protestation formelle contre l'arrestation, la détention et l'exécution arbitraires de personnes innocen-

tes. Au cas où ces arrestations seraient fondées, nous vous saurions gré de pousser les autorités judiciaires responsables à transmettre la copie des dossiers au Parquet de Bujumbura.

Nous protestons en outre formellement contre les charriages de cadavres par les eaux de la Ruzizi. Vous n'êtes pas sans savoir que la pollution de ces eaux et de celles du Lac Tanganyika constitue un danger d'épidémie pour les populations riveraines.

Le Gouvernement du Burundi reste néanmoins convaincu que cette seule démarche suffira pour empêcher que du sang innocent ne coule encore, que des innocents vivant de part et d'autre de

la Ruzizi et du Tanganyika ne soient menacés de payer de leur vie des crimes dont ils ignorent jusqu'à leur existence même. Nous en appelons à votre humanité pour que, vous référant aux dispositions de la charte de l'ONU et de l'OUA, vous usiez de votre autorité pour faire cesser ces agissements indignes d'hommes civilisés et indépendants.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le Premier Ministre
et Ministre des Affaires Extérieures,
s: P. NGENDANDUMWE.

ANNEXE III

2^e Télégramme adressé au Secrétaire Général des Nations Unies U Thant par le Président Kayibanda en date du 27 Janvier 1964.

906/24/60.20 AI L'HONNEUR VOUS INFORMER TROIS AUTRES ATTAQUES LANCEES RECEMMENT PAR TERRORISTES PROTEGES DU ROYAUME BURUNDI STOP ENTRAINEMENT TERRORITES SE POURSUIT AU BURUNDI STOP PENDANT DERNIERES ATTAQUES NOMBREUSES PERSONNES TUTSI FIDELES AU REGIME DEMOCRATIQUE MASSACREES PAR LES TERRORISTES STOP AUTRES TUTSI EMMENES DE FORCE AU BURUNDI GROSSIR BANDES DEVANT ATTAQUER PLUS TARD RWANDA STOP PLUSIEURS CADAVRES DE HUTU ET TUTSI ONT ETE TROUVES DANS FORETS RIVIERES FRONTIERES OU TERRORISTES LES ABANDONNENT OU LES JETTENT APRES TORTURES STOP GOUVERNEMENT RWANDAIS VOUS SIGNALE QUE BURUNDI RESPONSABLE DE TOUS CES ASSASSINATS STOP BURUNDI LANCE BRUITS SANS FONDEMENT POUR FAUSSER OPINION INTERNATIONALE STOP GOUVERNEMENT RWANDA PROTESTE ENERGIQUEMENT CONTRE COMPLICITE DU BURUNDI HEBERGEANT BANDITS TUEURS TUTSI NOUS ATTAQUANT PERIODIQUEMENT STOP GOUVERNEMENT RWANDAIS DENONCE DUPLICITE DU BURUNDI EXPEDIENT PARTOUT PAPERASSE POUR MASQUER SON VRAI VISAGE STOP GOUVERNEMENT RWANDAIS PRIE TOUS PAYS EPRIS JUSTICE PAIX INTERVENIR ET DEMANDER AU BURUNDI DE METTRE FIN AUX ASSASSINATS A NOTRE FRONTIERE COMMUNE D'INTERDIRE SUR SON SOL ACTIVITES DES BANDITS TERRORISTES TUTSI MENACANT SANS CESSER NOS POPULATIONS STOP HAUTE CONSIDERATION FULLSTOP.

PRESIDENT REPUBLIQUE RWANDAISE.
S: GREGOIRE KAYIBANDA

Message du Président Kayibanda à l'occasion du 3^e anniversaire de la démocratie au Rwanda

(.....)

Je vais seulement profiter de cette occasion pour décrire l'action néfaste des trouble-fête que sont les Inyenzi et qui ont retenu l'attention de certains en fin décembre 63 et durant les pre-

miers jours de ce mois de janvier.

Je le sais, tous les citoyens rwandais, comme tous les amis de la Paix, tous les amis sincères de la République, sont contre le terrorisme des féodaux devenus terroristes, qui trouble la marche normale de notre Développement national. Mais Nous le savons aussi: les quelques capitalistes qui s'accrochent sur la fiction périmée de « Rwanda-Urundi », les colonialistes qui aiment pêcher dans l'eau trouble, dans leur ignorance des réactions africaines, aident les féodaux émigrés dans leur terrorisme, cherchant à affaiblir notre Gouvernement et à gêner la marche en avant

ANNEXE IV

de notre Démocratie et le développement de la liberté des citoyens.

A tous la Déclaration du Président Rwandais est destinée, avec l'espoir qu'ils comprendront à temps la détermination du Rwanda carrefour de l'Afrique, à travailler au progrès de ses habitants et de la paix entre les Nations africaines.

A propos du Gouvernement Rwandais, les néo-colonialistes, utilisant tous les moyens jusqu'à se camoufler derrière les conflits religieux entre protestants et catholiques étrangers, ces néo-colonialistes ont parlé d'incapacité à « arrêter les massacres », ils ont parlé

de génocide dont ils ne peuvent fournir aucune seule preuve réelle, ils ont parlé d'insuffisance des forces de l'ordre de la République, alors qu'ils auraient dû parler des victimes des terroristes et de leurs suppôts, alors qu'ils auraient dû regretter tout au moins l'attitude du Burundi, trop favorable à la formation sur son territoire des bandes terroristes; qu'ils auraient respecté la détermination du Rwanda comme du Burundi de rompre leur union douanière et monétaire, et leur liberté de négocier d'autres formes de collaboration internationale plus efficaces pour les «indigènes» de chaque Pays; qu'ils auraient souligné les manœuvres de groupes étrangers qui se mêlent de problèmes de politique intérieure; qu'ils devraient ne pas cacher les sectarismes qui les travaillent au grand scandale des Africains; qu'ils devraient étudier une formule plus réaliste leur permettant de faire leurs affaires en Afrique, sans nécessairement essayer de la régenter.

Les incursions armées de féodaux émigrés devenus terroristes qui ont ensanglanté nos frontières du Bugesera ont été l'occasion de constater plusieurs faits:

1) Tous les observateurs objectifs et constructifs ont pu enregistrer une fois de plus la force du Gouvernement de la République. Les cadres comme tout le Personnel des Services de l'ordre ont vite forcé l'ennemi à s'en retourner au Burundi où se trouve établi son quartier général de subversion.

2) Les néo-colonialistes, individus ou groupes, saboteurs de l'union et de la cohésion africaines, faiseurs de chaos et pêcheurs en eau trouble; n'ont pas pu cacher leurs activités subversives, soit en essayant de tromper l'Opinion en utilisant des journalistes sans conscience, soit en exerçant des pressions néfastes qui dans deux régions du pays ont provoqué des résultats inhumains; résultats que ces saboteurs ont vite fait de rejeter sur le Gouvernement de la République.

3) La population, consciente de la distraction que constituaient ces attaques de terroristes à la solde du néo-colonialisme subversif, a, en ces deux régions, réagi rapidement; mais sur l'invitation du Gouvernement, elle s'est remise aux tâches régulières qu'exige son Progrès et son Développement.

4) Durant les quelques jours qu'a duré une psychose de terreur dans les régions frontalières du Pays, le Gouvernement a été auprès de ses populations invitait

celles-ci au calme et conseillant les autorités et les forces locales de l'ordre en vue de se tenir tranquilles et de ne pas suivre les excitations que fomentaient les néo-colonialistes. C'est grâce à l'action directe et calme du Gouvernement que les réactionnaires n'ont pas succombé sous le courroux de la fureur populaire.

5. Les faiseurs de chaos ont insisté auprès des Autorités de la République pour avoir des déclarations. Ils n'ont eu que le strict nécessaire. Nous avions autre chose à faire qu'à faire des déclarations qu'ils avaient vite travesties et tournées à des intérêts qui ne rencontrent pas toujours les intérêts authentiques de l'Afrique.

Ils ont alors essayé de dénigrer le Gouvernement du Rwanda par des Radios auprès desquelles ils pouvaient encore exercer leur influence néo-colonialiste. Certains ont même excité les terroristes découagés par la défaite des 22 et 23 décembre, à revenir à la charge; ce qui a été fait au début de ce mois, où les terroristes ont de nouveau essayé une belle déroute.

Et les faiseurs de chaos, ennemis de l'Afrique et de la coopération internationale, subversifs félines, desservant leurs métropoles en Afrique, continuant leurs manœuvres mensongères; jusque à quand? Ils ne tarderont pas à être démasqués, eux et leurs mensonges, eux et éventuellement quelques rares séides recrutés parmi les congénères de ces féodaux émigrés.

6. Tous les observateurs objectifs ont pu se rendre compte des méfaits des incursions des terroristes: d'une part, sous la pression de meneurs inhumains et détraqués, des familles qui s'essayaient à travailler et à s'installer et se refaire une vie normale sont littéralement forcées de se laisser mobiliser pour une cause qu'ils savent définitivement perdue; d'autre part, quand ces formations passent dans une région au Burundi comme aux frontières du Rwanda, ils massacrent hommes, femmes et enfants; ne sont à peine épargnés que ceux qui acceptent, à leurs corps défendant évidemment, de rejoindre leurs sombres rangs.

Et ici je tiens à donner des précisions qui — n'en déplaise à certaine agence qui, pour servir une politique de subversion, perd son crédit au moins auprès des Africains sérieux — illustreront et les méfaits des incursions de réfugiés, et le caractère inhumain du néo-colonialisme qui les finance ou les excite

pour les utiliser:

1. Trois points de notre frontière ont été attaqués par des groupes de tutsi bandits. Mais le point le plus touché fut la région du Bugesera où les terroristes ont, en fait, fait de nombreuses victimes: ils ont fo-cé des civils à rentrer dans leurs rangs. Ils ont massacré à coups de marteaux ou de fusils ceux qui ont refusé de participer à leur folie initiative. Ils ont eux-mêmes laissé des leurs sur le champ de bataille; ils ont pillé.

2. Nos Services ont pu relever à l'actif de toute l'opération inyenzi de décembre 63-janvier 64 près d'un millier de victimes dont les deux tiers sont des inyenzi restés au champs des raids, ou des victimes de ce banditisme inyenziste.

3. Dix soldats rwandais ont dû sacrifier leur vie au cours des événements. Des agences de presse ont avancé des chiffres fantaisistes qui ne tromperont personne.

4. Dans les trois régions frontalières attaquées, une psychose de terreur n'a pas duré plus de trois jours.

5. Nous nous sommes refusés à des déclarations qui n'étaient ni pour corriger les Inyenzi, ni pour convaincre le Gouvernement du Burundi à agir dans le sens de la coopération et de la paix en Afrique, ni pour le soulagement des populations frontalières terrorisées. Nous n'avons pas voulu nous prêter à la fomentation de la guerre des ondes dont le néo-colonialisme sait si bien se servir contre la cohésion de l'Afrique.

De ce fait les néo-colonialistes qui utilisent les Inyenzi en profitent pour essayer de gâter la belle situation de l'essor Rwandais, que l'indépendance de mon Gouvernement ne permet pas à l'étranger de régenter.

Ils ont des agences, des journaux, des radios qu'ils contrôlent; ils les mobilisent pour la propagation de leurs mensonges ou de leurs fantaisies.

Quand leurs calculs trop rapides ont avorté, ils ont dû «sortir» ce qu'ils voulaient: installation des forces de l'ONU, retour de miliciens étrangers, montage d'une guerre des ondes comme on arriva à le faire au Katanga, provocation de nouveaux départs de tutsi pour perpétuer le problème des réfugiés, si utile au néo-colonialisme intimidateur, etc... voilà pour les néo-colonialistes ce qu'on

aurait eu comme occupation durant la sinistre opération inyenzi qu'ils avaient montée. Nous avons consciemment refusé de contribuer à un tel crime. On a alors utilisé la Radio Burundi et une série d'autres pour nous insulter !

Le néo-colonialiste est trop bien connu pour tromper des hommes sérieux : il utilise ici le mensonge, la calomnie, là la diffamation et le dénigrement, ailleurs faux bruits bas : des radios africaines colonisées par telle agence se prêtent à ces machinations, tels journaux paresseux noyautés par la même agence, s'adonnent à la subversion ; il n'est par exemple pas étonnant que la Radio Bujumbura se soit laissé tromper et se laisse utiliser par un groupe économique qui, par rupture de l'Union économique du Rwanda-Burundi et par l'exclusion de certains émissaires du rang de l'assistance technique, perd dans le Rwanda un champ d'exploitation de ce que l'on a si bien appelé le néo-colonialisme économique.

On n'a guère parlé aussi bruyamment des africains congolais tués à Bruxelles dans des conditions impossibles à déceler, on jette un voile sur les noirs massacrés aux Etats-Unis, en essaie de distraire l'opinion publique de la disparition tragique du courageux KENNEDY, on oublie les sacrifices qu'on impose aux contribuables de plusieurs pays pour trouver de l'argent à mettre entre les mains d'un Rukeba, d'un Kayihura, d'un Ndahindurwa ex-mwami, argent qui sert à acheter des armes automatiques pour faire massacrer des innocents que ces ambitieux détraqués, aux idées périmées, poussent à des guerillas inutiles ; on ne parle guère des interventions malheureuses, inhumaines, dans plusieurs pays d'Asie, mais les impérialismes, d'ailleurs contradictoires, qui se disputent la Radio du Burundi, avancent que le Gouvernement Rwandais a fait disparaître Mr. Rugira, qui au moment même siège en chair et en os dans la première session de cette année de notre Assemblée Nationale.

Les néo-colonialistes inyenzi et certaines agences et journaux et radios inféodés au néo-colonialisme essayent de mettre dans la bouche de l'inyenzi Kayihura le mensonge suivant lequel « les Réfugiés contrôlèrent une partie du territoire ! » De quel territoire ? du Rwanda ? ils perdent tant de victimes quand, dans leur folie, ils veulent déran-ger un pays organisé et adonné à son

développement ! Ou du Burundi où ils sont hébergés et où les masses populaires supportent déjà si mal leur banditisme, leur refus de travailler et leurs faux bruits ?

Le Rwanda a liquidé la féodalité ; il a chassé le colonialisme ; il se refuse énergiquement au néo-colonialisme malgré l'utilisation par celui-ci des quelques anciens seigneurs féodaux devenus séides des néo-colonialistes. Dans leurs tentatives de recoloniser le Rwanda, ces néo-colonialistes se servent des Réfugiés qu'ils financent ; ils se servent de leurs agences ; ils se servent de leurs journaux ou certaines radios qu'ils contrôlent sous le voile de l'assistance technique. On a vu, lors des raids des terroristes inyenzi en décembre dernier, des agents étrangers (assistants techniques ou secrétaires d'ambassade) abandonner leur travail pour se porter dans des régions où la fureur d'un peuple attaqué dans ce qu'il a de plus cher : sa liberté, sa tranquillité, son travail, avait traqué des traitres, pour aller prendre des photos et faire des soit-disantes enquêtes auprès d'un peuple dont ils ne comprennent ni la langue, ni la mentalité ; je ne pose pas la question sur la valeur des commentaires de ces néo-colonialistes ignorants et visiblement mal intentionnés ; j'aurais préféré qu'ils aident l'homme en détresse : ce qu'a d'abord fait le Gouvernement Rwandais, quitte à établir les responsabilités et à appliquer les sanctions qui s'imposeront.

On a vu des gens dont le passé dans leur propre pays d'origine est pour le moins suspect mais qui ont trouvé refuge dans tel organisme international, se transporter sur les lieux, prendre rapidement quelques notes, et s'improviser journalistes ou correspondants de telle agence.

On a vu tel pasteur adventiste, après avoir embrouillé hutu et tutsi dans son établissement, tel missionnaire catholique pris d'une pitié mal éclairée et éterné, tous deux devenus le jouet d'un tutsi réactionnaire ensoutanné comme eux, s'improviser, aux côtés d'un détraqué Vuillemin, correspondants des journaux de leurs métropoles d'origine. Le seul passé d'un Vuillemin, la critique interne de son article qui est un tissu de contradictions, devrait être pour tout lecteur sérieux une indication !

Que l'on juge de la valeur des vociférations de la Radio Burundi, ou tel autre organe soit-disant d'information.

Malheureuse opinion publique qui, en ce qui concerne au moins les pays sous équipés, est servie par des aventuriers sans foi ni loi.

Au moins les Africains et les vrais amis de l'Afrique, les Asiatiques qui veulent faire l'union de leurs Continents, doivent condamner ce malin plaisir du néo-colonialisme à voir tel régime, tel Gouvernement, renversé, surtout lorsqu'il est, comme dans le cas du Rwanda, indépendant et non inféodé à leurs trusts.

Derrière les vociférations sans fondement et injurieuses à l'égard du Rwanda, il est plus juste de voir ce néo-colonialisme qui essaie d'utiliser tous les moyens, surtout les mauvais : comme le mensonge, le dénigrement, la subversion.

Vous avez pu connaître les chiffres relevés à propos des événements dont nous parlons, tels que je viens de les citer : les victimes sont sous la responsabilité du néo-colonialisme, qui, pour le moment, à l'égard du Rwanda, se sert des féodaux, émigrés au moment où le Rwanda décidait de se doter d'un régime de démocratie et de liberté. Avant comme pendant les quelque trois jours qu'ont duré les incursions des réfugiés armés, et après, le Peuple rwandais ne s'est pas départi de son calme, sauf aux trois frontières attaquées ; et tout le Peuple Rwandais et son Gouvernement s'appliquent toujours au développement de son pays. N'en déplaise aux menteurs néo-colonialistes et à leurs outils et séides, les féodaux colonialistes !

Après ces prévisions le Président du Rwanda tient à élever énergiquement et sans rien dramatiser, une protestation énergique contre les fomentations subversives contraires au développement de la République et à l'Union et cohésion africaines : le Président et le Gouvernement Rwandais n'ont pas cessé de s'élever et s'élèvent :

- contre l'opinion suivant laquelle le Gouvernement Rwandais serait génocide : qu'on vienne voir le nombre de tutsi non seulement sur les collines mais dans les services gouvernementaux ;

- contre l'opinion suivant laquelle le Gouvernement aurait « laissé faire » massacrer des innocents ; qu'on voie l'action de protection du Gouvernement Rwandais les trois dernières semaines où chaque famille tutsi était spécialement protégée contre la fureur populaire ;

— contre l'opinion suivant laquelle il y aurait du chaos au Rwanda : ce qu'il peut y avoir comme chaos c'est ce que le néo-colonialisme espère dans chaque pays du Tiers-Monde.

Ce néo-colonialisme n'arrivera pas à empêcher le Rwanda de vivre en amitié avec le Burundi : il n'arrivera pas à empêcher une collaboration fraternelle entre les deux pays si le Royaume du Burundi, sait s'élever au-dessus de la corruption féodo-colonialiste que la République Rwandaise a répudiée, et s'il sait donner la liberté au groupe socio-ethnique hutu qui, comme au Rwanda, constitue 85 % de la population totale de ce pays.

Excellences, Mesdames, Messieurs, je résumerai en six points la déclaration que je vais terminer :

- a) Nous encourageons l'assistance technique dans ses éléments constructifs à rester à sa place ;
- b) nous maintenons nos positions relatives aux Réfugiés : elles valent pour tout le problème des Réfugiés, pour qui aime ces hommes et veut résoudre leur cas ;
- c) nous condamnons les armes, la tuerie, les massacres, et nous condamnons ceux qui les encouragent ou les financent publiquement ou d'une façon clandestine ;

d) nous serons toujours les champions de la coopération non seulement entre les pays africains mais aussi entre ceux-ci et les autres Continents ;

e) nous invitons les informateurs à être plus objectifs, à connaître mieux l'Afrique, et aussi les usagers des agences à avoir un esprit plus critique, à être moins les serviteurs du lucre ;

f) nous invitons à nouveau notre peuple à la tranquillité, et à rester toujours appliqué à son travail : les forces de l'ordre vous défendront contre les terroristes ; et le Pouvoir Public reste vigilant à l'égard des subtilités du néo-colonialisme et de ses instruments, les Inyenzi.

Messieurs et Mesdames les Réfugiés, Nous vous invitons une fois de plus à rentrer pacifiquement, ou à vous installer définitivement dans le pays qui vous a hébergé, en obéissant aux lois et règlements des autorités de ce pays. Cette invitation, très réaliste, que nous vous avons maintes fois répétée est la seule qui puisse vous sauver et assurer à vos enfants un avenir souriant. Dégagez-vous de vos actuels meneurs, détraqués et inhumains, dégagez-vous du néo-colonialisme dont vous ne devenez que l'instrument peut-être inconscient mais à coup sûr inefficace en ce qui concerne la République Rwandaise.

Et vous, mes chers concitoyens, pendant que les forces nationales de la Sécurité font leur devoir, restez calmes, vachez tranquillement à vos occupations, laissez toute tentative ou manœuvre de vengeance, et construisez votre Pays dans la Liberté, la Coopération, et pour le Progrès de vos foyers et de votre Pays.

Tenez à votre Démocratie, c'est-à-dire exprimez librement vos desiderata à votre Administration et contrôlez-la : veillez à l'élévation de votre niveau de vie en vous appliquant à votre travail des champs, à votre Commune, à vos industries et à votre artisanat : répondez à votre Gouvernement quand il fait des appels à la promotion d'une Economie démocratique, et lutez contre la faim qui tourmente votre esprit, car au dernier compte c'est l'ignorance qui handicaperait notre développement national. Une attitude calme et travailleuse de la part de chacun de nous découragera les féodaux Inyenzi et leurs suppôts, les néo-colonialistes qui, sous l'une ou l'autre étiquette, aident et financent inutilement les terroristes Inyenzi.

VIVE LA DEMOCRATIE DANS LA REPUBLIQUE !

VIVE LA REPUBLIQUE RWANDAISE !

VIVE LA PAIX EN AFRIQUE !

ANNEXE V

Télégramme adressé le 28 Janvier 1964 par le Premier Ministre et Ministre des Affaires Exterieurés du Burundi au Président Kayibanda.

BUJUMBURA LE 28 JANVIER 1964

020/154/28 PAR LA PRESENTE REITERE MA PROTESTATION VIGOUREUSE CONTRE VIOLATIONS FLAGRANTES ET REPETEES DU TERRITOIRE ROYAUME BURUNDI ET CONTRE MASSACRES ET INCENDIES DES POPULATIONS BARUNDI FRONTALIERES STOP VOICI LES FAITS SAILLANTS:

MERCREDI 22 COURANT MILITAIRES ARMES RWANDAIS AVOIR VIOLE FRONTIERE EN REGION KIRUNDO ET AVANCE DE 200 METRES DANS TERRITOIRE DE BURUNDI COLLINE KIGERI ET MIREMBE NUIT DU VENDREDI 24 MILITAIRES ET CIVILS RWANDAIS STOP SAMEDI 25 A 15 HEURES ARRIVEE A COLLINE KIGERI ET MIREMBE DE DEUX JEEPS ET UN CAMION PLEINS DE MILITAIRES RWANDAIS STOP CEUX CI AVOIR OUVERT LE FEU NOURRI A L'INTERIEUR DE NOS FRONTIERES ET ENSANGLANTE CES COLLINES STOP DIMANCHE 26 JANVIER MILITAIRES ET CIVILS RWANDAIS AVOIR INCENDIE MAISONS DES CITOYENS BARUNDI FRONTALIERES NTUYAHAGA KARASANYE GATERA ET VOISINS STOP POPULATION CIVILE BARUNDI ETRE EN FUITE LAISSANT TOUS LEURS AVOIRS AU PROFIT PILLAGE PAR MILITAIRES RWANDAIS STOP PAR PRESENTE AVOIR FAIT APPEL A L'ORGANISATION INTERNATIONALE DES NATIONS UNIES ET A L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE AFIN QU'ILS VOUS DECONSEILLENT VOS VISEES MILITARISTES ET INTERVIENNENT POUR SAUVEGARDER LA PAIX INTERNATIONALE STOP GOUVERNEMENT ROYAUME DU BURUNDI ETRE DECIDE DE RISPOSER A LA REPETITION DES MEMES FAITS FULLSTOP.

PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DES AFFAIRES EXTERIEURES.

Sé/PIERRE NGENDANDUMWE

ANNEXE VI

Lettre adressée par le Ministre Rwandais des Affaires Etrangères au Premier Ministre et Ministre des Affaires Extérieures du Burundi, en date du 29 Janvier 1964.

Kigali, le 29 Janvier 1964.

N° 214 / 4110.

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note n° CAB / 65 AE du 16 courant. Je ne vous cache pas combien grand fut mon étonnement en m'apercevant que vous aviez osé élever les protestations que vous savez.

Monsieur le Premier Ministre, que n'avons-nous pas fait pour conserver et raffermir les relations amicales qui nous unissaient avant l'Indépendance? N'avons-nous pas déployé tous les efforts pour maintenir cette Union Monétaire et Economique, menacée d'abandon et rompue ensuite par ces «60% des devises» que vous réclamiez? Votre intransigeance devant nos multiples concessions lors de plus d'une Conférence où nous avons siégé côte à côte prouve suffisamment que vous vous souciez peu du rapprochement entre Votre Royaume et la République Rwandaise.

Je suis surpris, Monsieur le Premier Ministre, de vous entendre dire que nous sommes liés par les Chartes de l'ONU et de l'OUA. Si la République Rwandaise n'a jamais agi contre ces Chartes, par contre le Royaume du Burundi ne peut prétendre se conformer à ces mêmes Chartes, quand il laisse et prête son territoire à l'entraînement militaire de bandits terroristes devant aller troubler l'Ordre et menacer la Sécurité des populations et cela dans un Pays que le Royaume du Burundi appelle un Etat frère et qui l'est en fait. Nous sommes fréquemment attaqués par des terroristes que nous appelons communément Inyenzi. Monsieur le Premier Ministre, vous être bien placé pour le savoir. Il serait superflu de vous dire leur camp de retranchement. Vous devez même le savoir mieux que moi.

Dans votre lettre, vous me parlez

de cadavres charriés par les eaux de la Ruzizi. Ce sont les victimes de ces bandits hébergés dans votre pays et qui y rencontrent toutes les facilités de faire des raids dans notre Pays. Etes-vous donc le seul, Monsieur le Premier Ministre, à ne pas être instruit de leur dernière incursion armée contre le Rwanda? à ne pas connaître les massacres que les terroristes Inyenzi, vos hôtes, ont opérés sur notre frontière commune, les 20 décembre 1963 et jours suivants à Gako, 24 décembre 1963 à Bugarama, 18 janvier 1964 à Nemba, le 23 à Bulenga, 24 janvier 1964 à Nemba, 25 janvier 1964 à Kigina.

Je passe sous silence de nombreuses attaques des années 1961 et 1962 qui ont été également amorcées au Burundi sous l'œil favorable des autorités locales.

Devrais-je rappeler à votre bonne attention que les terroristes qui ont trouvé la mort dans ces incidents ont été ramenés par les leurs au Burundi, leur dernière demeure.

Si les personnes innocentes retrouvées mortes dans la Ruzizi sont des Rwandais, je n'hésiterais pas, Monsieur le Premier Ministre, à vous dire catégoriquement que vous endossez entièrement toute la responsabilité de ce crime odieux. Oui, toute la responsabilité, vu les facilités que votre pays donne à ces sicaires pour venir massacrer les populations paisibles du Rwanda.

Si par contre, ces cadavres dans la Ruzizi sont des Burundi, je vous présente, très ému, mes vives et sincères condoléances et vous supplie instamment de désarmer ces Inyenzi qui font des victimes non seulement au Rwanda, mais encore au Burundi qui leur donne pourtant asile et appui.

Je regrette très sincèrement que les intentions perverses et sanguinaires de ces sicaires Inyenzi avec qui vous fraternisez aient pu échapper à votre per-

spicacité que nous admirions pourtant.

Pour ce qui est des véhicules des Burundi abandonnés au Rwanda lors des derniers troubles, je n'ai eu aucune confirmation. Les recherches continuent. Cependant je vous fais savoir, et vous ne devez pas l'ignorer, que les Inyenzi ont emmené plusieurs véhicules du Rwanda. Ceci me porte à ne pas exclure qu'ils aient emporté aussi des camions des Burundi se trouvant alors au Rwanda, bien entendu en les croyant nôtres.

Pour terminer enfin, j'espère que Votre Excellence voudra bien reviser son attitude à l'égard des terroristes Inyenzi et qu'elle ne pourra pas de vue qu'il n'y a jamais eu de vies à regretter tant que ces Inyenzi qui s'arment au Burundi n'avaient pas quitté le Burundi pour venir au Rwanda terroriser et massacrer aussi sauvagement que peut l'inspirer la perversité des anciens féodaux du Rwanda.

Vous vous rappellerez également, Monsieur le Premier Ministre, que si votre Gouvernement peut mettre fin à ces massacres, en neutralisant les Chefs des Tueurs, tels que Rukaba, que vous semblez encourager à coup sûr. J'espère enfin que, soucieux du respect des droits de l'homme et de la Souveraineté des autres Etats, comme vous le déclarez dans votre lettre, vous voudrez bien trouver une solution à ce problème crucial.

Je tiens cependant à vous préciser que le Rwanda n'a rien d'autre à reprocher à votre Gouvernement que la tolérance des activités subversives des terroristes Inyenzi dirigés contre le Rwanda à partir du Royaume du Burundi.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, avec mes sentiments très émus, les assurances de ma haute considération.

Sé / Lazare MPAKANIYE.

ANNEXE VII

Lettre adressée par le Président Kayibanda au Mwami du Burundi, en date du 30 Janvier 1964.

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur un problème relativement important dans le cadre de la coopération qui doit exister entre les Pays et spécia-

lement entre le Royaume du Burundi et la République Rwandaise.

Depuis quelques jours la Radio Burundi qui, à notre connaissance, est un organe du Gouvernement de votre Ma-

jesté, se livre à des calomnies à l'adresse de la République Rwandaise; la Radio Burundi se livre à des insultes répétées à l'égard du Président du Rwanda. Ces insultes sont si basses que les quelques

auditeurs rwandais les qualifient d'ibitutsi by'aba-humba tellement c'est trivial.

Pour les personnes plus avisées des insultes que profère la Radio Burundi à l'égard du Rwanda ne représentent que l'écume des blancs destructeurs et néo-colonialistes chassés du Rwanda et qui se faufilent à Usumbura ou soutiennent l'action des terroristes inyenzi contre le Rwanda aujourd'hui, contre le Burundi demain.

Cette attitude malhonnête et désobligeante d'un organe du Gouvernement du Burundi, représente-t-elle l'esprit de la charte de l'OUA et de l'ONU qui veulent l'entente et la coopération fraternelle entre les Peuples? Cette attitude insultante est-elle de nature à renforcer les bonnes relations entre pays frères et limitrophes? Cette attitude est-elle la réponse à l'appel lancé à votre Majesté pour établir les relations diplomatiques entre nos deux Etats? Cette attitude toute nourrie d'insultes à l'égard du Président Rwandais favorise-t-elle la bonne coexistence entre les ethnies hutu et tutsi et tous les étrangers qui vivent dans nos deux Pays?

La Radio Burundi est-elle devenue, comme certains au Rwanda, comme au Burundi, le disent déjà, un instrument relais du néo-colonialisme utilisant les féodaux réfugiés? Est-elle tombée sous le contrôle de ces féodaux terroristes et habiles? Bujumbura est-il devenu le foyer du néo-colonialisme qui commençait à perdre pied dans toutes les capitales africaines?

Au tant de questions qui se posent non seulement au Rwanda mais aussi, si nous sommes bien informés, au Burundi et spécialement à Bujumbura.

Ce n'est pas à l'époque de la prise de position d'une «Pacem in terris», à l'époque de la convention entre les grandes puissances sur l'arrêt des essais nucléaires, au moment où une grande voix comme celle de la Radio Pékin ou Moscou appelle la Paix contre les impéria-

lismes néo-colonialistes, qu'il convient que la petite Radio Bujumbura se prête à être, un instrument de calomnies et d'insultes à l'égard d'une Nation africaine pacifique comme le Rwanda.

En tant qu'africain dirigeant, je préfère avertir un collègue au lieu de perdre mon temps et mon honneur à répondre à des insultes que tous les vrais africains ne manqueront pas de retourner au Burundi et au Gouvernement de votre Majesté.

Je précise à nouveau que dans l'affaire des attaques des terroristes réfugiés, le Gouvernement et le Président du Rwanda n'ont jamais accusé le Burundi d'attaques mais de favoriser la formation sur son territoire de bandes de terroristes, qui viennent molester les frontières rwandaises, en endommageant sur leur passage les régions du Burundi par lesquelles elles transitent. Le Gouvernement de Votre Majesté est réellement responsable des attaques terroristes sur le Rwanda. Le Gouvernement rwandais défendra toujours ses frontières et il invite le Gouvernement du Burundi à être honnête vis-à-vis de ses engagements internationaux.

Les manœuvres colonialistes seront démasquées, au déshonneur du Gouvernement de Votre Majesté, qui s'y laisse prendre et qui aide peut-être inconsciemment les ennemis publics ou camouflés de l'union et de la cohésion africaines.

Le Président et le Gouvernement rwandais estiment que la provocation par des calomnies et des insultes comme celles que profère à notre égard la Radio de votre Gouvernement ne méritent pas riposte mais qu'elles portent dommage à la paix internationale et à la collaboration fraternelle entre les populations de nos deux Pays, et que pour cela c'est une action plus positive et plus réaliste qui s'impose.

Le Gouvernement de Votre Majesté a provoqué la rupture de notre Union économique. C'est chose faite malgré nos essais de compromis et mal-

gré la présidence de la conférence inter-gouvernementale de Gisenyi par un représentant des Nations Unies.

Le Burundi pense-t-il qu'une rupture de l'Union monétaire signifie l'absence de toute coopération entre Nations? Le Rwanda ne le pense pas ainsi.

Un groupe de néo-colonialistes s'est formé au Burundi cherchant des collaborateurs au Rwanda pour lancer les riaux brues les plus fantaisistes au sujet de la République Rwandaise. Pensez-vous que ce groupe ne va pas sous peu attaquer le Burundi? C'est ignorer les manœuvres des néo-colonialistes contre tout Gouvernement qui n'acceptera pas de trahir l'Afrique et de se laisser inféoder à des intérêts étrangers à nos populations. Nous croyons quant à nous que les attitudes insultantes et les énonciations calomnieuses de la Radio Burundi par leur caractère anti-africain doivent avoir échappé à l'attention de Votre Majesté. Ne pensez-vous pas qu'il vaut mieux pour les populations tant hutu que tutsi du Rwanda comme du Burundi, d'agir comme Nous contre le terrorisme et le néo-colonialisme qui se sert des ex-féodaux réfugiés? Nous avons toujours estimé qu'une rencontre à Gisenyi par exemple entre les Délégations des deux Gouvernements indépendants sur la question des réfugiés rwandais ou burundi aurait des résultats meilleurs que les manœuvres hypocrites et les déclarations fantaisistes de la Radio Bujumbura qui n'aboutiront à aucun résultat positif pour le bien réel de nos populations.

En tout état de cause, au nom de l'esprit de l'OUA et des buts de l'ONU, je proteste contre les provocatrices insultes et les calomnies de la Radio Burundi à notre égard et je fais appel au Gouvernement de votre Pays afin qu'il revienne à des sentiments moins hypocrites, plus orientés dans le sens de la coopération fraternelle entre les Nations africaines aujourd'hui et demain.

Le Président du Rwanda,
Sé / Gr. KAYIBANDA.

ANNEXE VIII

Télégramme du Ministre Rwandais des Affaires Etrangères, répondant, le 1^{er} février 1964, au télégramme repris en Annexe V.

24001/4110/RVT 020/154/28 VOUS ACCUSE RECEPTION MESSAGE 28 CRT STOP PROTESTE ENERGIQUEMENT CONTRE PROPOS INJURIEUX ET CRIMES DONT OSEZ ATTRIBUER LA RESPONSABILITE A LA REPUBLIQUE RWANDAISE STOP S'AVERE URGENT VOUS ET VOTRE RADIO CESSER BOURRER L'OPINION INTERNATIONALE DE FAUSSES ET MENSONGERES -- INFORMATIONS STOP-DECLARE A OPINIONS ET TOUS ORGANISMES HUMAINS INTERNATIONAUX A ARIQUE TOU-

LE ENTIERE ET A TOUT HOMME ET PAYS EPRIS DE PAIX QUE JAMAIS SOLDAT OU CIVIL RWANDAIS N'A VIOLE LA FRONTIERE DU ROYAUME DU BURUNDI NI FAIT QUOI QUE CE SOIT A L'ENCONTRE DES RELATIONS DE BON VOISINAGE QUI DEVRAIENT EXISTER ENTRE NOS DEUX PAYS STOP GOUVERNEMENT ET PEUPLE RWANDAIS DEPLORENT INITIATIVE TENDANT A MONTER DE TOUTES PIECES FLAGRANTE DIFFAMATION STOP VOUS PRIE VOUS REFERER AUX DATES DES 20 ET 24 DECEMBRE 1963 ET 18 ET 23 ET 24 ET 25 CRT AUXQUELLES TERRORISTES INYENZI VOS PROTEGES ONT EFFECTUE ATTAQUES DANS LES REGIONS GAKO NEMBA ET BUGARAMA STOP GAKO NEMBA RURENGE KIGINA STOP VOS PROTEGES SONT OCCUPES DEPUIS LONGTEMPS A S'APPROPRIER LES REGIONS DE KIRUNDO OU ILS COMPTENT ETABLIR LEUR QUARTIER GENERAL ET POUR EVITER TOUTE NON PARTICIPATION DES POPULATIONS DE NOS FRONTIERES COMMUNES CES INYENZI NETTOIENT ACTUELLEMENT TOUT SUR LEUR PASSAGE STOP REGRETTE AMEREMENT VOTRE VIGILANCE SUREMENT TROMPEE STOP VOUS CONSEILLE AVANT TOUT ECRIT CONTRE RWANDA VOIR D'ABORD ATTENTIVEMENT SI NE DEVEZ PLUTOT CONTROLER VOS INFORMATEURS STOP REPETE ET INSISTE JAMAIS MILITAIRES OU CIVILS RWANDAIS N'ONT VIOLE FRONTIERES ROYAUME BURUNDI STOP CAMIONS ET JEEPS INCENDIES ET ASSASSINATS RELATES DANS VOTEL 020/154.28 SONT LE FRUIT D'UNE HABILE MACHINATION ET SE TROUVERAIENT ILS VERIFIES QU'ILS DEVRAIENT ETRE PLACES SOUS VOTRE ENTIERE ET TOTALE RESPONSABILITE STOP. DEMEUREZ RESPONSABLES TENSION IMAGINAIRE FOMENTEE PAR NEO-COLONIALISTES POSTES A BUJUMBURA ET DES CONSEQUENCES FACHEUSES QUI POURRAIENT EN RESULTER STOP JAMAIS REPUBLIQUE RWANDAISE NE SE LAISSERA ATTRAPER DANS CES MANEGES PUERILS STOP REGRETTONS SEULEMENT QUE VOUS FOULIEZ AUX PIEDS TOUTE AMITIE QUI DEVRAIT UNIR NOS PAYS ET NOS PEUPLES ET QUE VOUS FASSIEZ DU SOL BURUNDI UN QUARTIER GENERAL POUR DES MENEES SUBVERSIVES STOP VOTRE GOUVERNEMENT ET VOUS MEME DEVEZ ENDOSSER TOUTE RESPONSABILITE DANS TOUTE CETTE AFFAIRE STOP LA REPUBLIQUE RWANDAISE FIDELE MEMBRE SOUVERAIN DE L'OUA ET L'ONU PROTEGERA SES FRONTIERES ET RESPECTERA CELLES DU BURUNDI COMME CELA A TOUJOURS ETE STOP FAISONS DE NOUVEAU APPEL AUX PAYS EPRIS DE PAIX DE VOUS DEMANDER D'INTERDIRE SUR TERRITOIRE DE VOTRE ROYAUME ORGANISATION TERRORISTES INYENZI CONTRE UN ETAT FRERE DU VOTRE QU'EST LE RWANDA QUE VOUS L'ADMETTIEZ OU NON STOP.

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES,
Sé/ LAZARE MPAKANIYE

ANNEXE IX

2e Télégramme adressé par le Ministre Rwandais des Affaires Etrangères au Premier Ministre et Ministre des Affaires Extérieures du Burundi, en date du 4 Février 1964.

25904/4110/ AI HONNEUR VOUS RAPPELER QUE VOUS AVONS LANCE PLUSIEURS APPELS VOUS PRIANT FAIRE CESSER ATTAQUES TERRORISTES INYENZI CONTRE REPUBLIQUE RWANDAISE STOP MAIS SEMBLEZ CONTINUER LAISSER S'ORGANISER BANDES ARMEES DEVANT EXTERMINER NOS PAISIBLES POPULATIONS FRONTALIERES STOP VOUS SIGNALONS UNE FOIS DE PLUS TERRORISTES INYENZI VENANT DU BURUNDI ONT ATTAQUE A BUGARAMA PILLANT BUREAUX IMMIGRATION DOUANES ET PLUSIEURS HABITATIONS STOP DES CITOYENS RWANDAIS ONT ETE TORTURES ET ASSASSINES PAR CES TERRORISTES STOP PROTESTONS ENERGIQUEMENT CONTRE ATTITUDE INAMICALE GOUVERNEMENT BURUNDI STOP FAISONS DE NOUVEAU APPEL A VIGILANCE VOTRE GOUVERNEMENT POUR FAIRE CESSER CES ACTES BARBARES AFIN EVITER DETERIORATION DES RELATIONS DEVANT EXISTER ENTRE NOS DEUX PEUPLES FRERES FULL STOP HAUTE CONSIDERATION

Sé/ LAZARE MPAKANIYE
MINISTRE AFFAIRES ETRANGERES

ANNEXE X

3e Télégramme adressé au Secrétaire Général des Nations Unies U Thant par le Président Kayibanda en date du 23 Février 1964.

903/23/60.20. GOUVERNEMENT ET MOI MEME VOUS REMERCIONS ATTENTION QUE VOUS AVEZ ACCORDEE A NOTRE TELEGRAMME DU 23 DECEMBRE 1963 EN DEPECHANT POUR RENSEIGNEMENT L'AMBASSADEUR DORSINVILLE STOP TENONS A VOUS INFORMER QUE DEUX TENTATIVES DE RAIDS ONT ENCORE ETE EFFECTUEES LES 18 ET 19 JANVIER 1964 PAR REFUGIES POSTES

DANS LE BURUNDI STOP LESDITES TENTATIVES ONT ETE REPOUSSEES IMMEDIATEMENT ET SANS GRAVES DIFFICULTES STOP

REGRETTONS QUE GOUVERNEMENT DU BURUNDI N'EMPECHE PAS LA FORMATION SUR SON TERRITOIRE DE GROUPES DE TERRORISTES STOP

PROTESTONS EGALEMENT CONTRE FAUX BRUITS LANCES PAR LA RADIO BURUNDI STOP FAUX BRUITS QUI SONT DE NATURE A TROMPER L'OPINION SUR VERITABLE SITUATION ET DE NATURE A FAVORISER DETERIORATION DE CLIMAT DE CONFIANCE ENTRE LES POPULATIONS AINSI QU'A ENERVER DAVANTAGE LES REFUGIES STOP ATTIRONS ATTENTION VOTRE EXCELLENCE SUR EVENTUELLES DEMARCHES DIRECTES OU INDIRECTES DE CES TERRORISTES POUR TROMPER L'OPINION DES MILIEUX INTERNATIONAUX STOP VOUS SIGNALONS QUE TOUT CREDIT APORTE A LEURS FAUX BRUITS RISQUE DE LES ENCOURAGER DANS LEURS ACTIVITES CONTRAIRES A LA PAIX ENTRE LES NATIONS FULLSTOP HAUTE CONSIDERATION

PRESIDENT REPUBLIQUE RWANDAISE

Sé/ GR. KAYIBANDA

ANNEXE XI

NOTE A SON EXCELLENCE Mr. MAX DORSINVILLE,

Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies.

Aux quatre propositions et questions avancées par Son Excellence Mr. Max DORSINVILLE, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies dépêché à Kigali en date du 13 février 1964, le Président et Chef du Gouvernement Rwandais a fourni les renseignements et les conclusions suivantes :

1. Il fallait tout d'abord se dégager d'une attitude alarmiste; l'évolution des événements au cours des derniers jours inspirait plutôt l'optimisme; c'est sous cet éclairage qu'il fallait examiner les différents points proposés.
2. Après s'être enquis du rôle précis qu'on entendrait donner aux missions d'observateurs et d'enquêteurs, le Rwanda trouve que, vu la nécessité d'éviter toute complication ou détérioration de la situation, la formule employée actuellement par le Secrétaire Général (dépêcher chaque fois un Envoyé Spécial) suffit. Le Rwanda se déclare satisfait d'un Représentant dépêché chaque fois que le besoin le demande. La formule nous paraît efficace.
3. Quant à l'éventualité d'un Représentant Permanent du Secrétaire Général, qui aurait un caractère politique et diplomatique, après avoir demandé s'il y en aurait un pour le Rwanda et un pour le Burundi, et quel serait le rôle précis de telles personnalités, le Rwanda estime également que la formule utilisée par U THANT est la plus efficace et donne plus d'indépendance à celui qui doit lui faire rapport.
4. Le Rwanda n'a jamais introduit le problème que posent les derniers événements, au Conseil de Sécurité; si quelqu'un d'autre veut le faire, c'est son droit, mais le Rwanda estime, primo, que lorsque une question peut se régler entre intéressés, il n'est pas pour la paix de la produire au Conseil de Sécurité, et d'autre part, que les difficultés ne nous paraissent pas d'une envergure telle qu'elles doivent exiger le niveau du Conseil de Sécurité.
5. Le Gouvernement Rwandais a précisé que l'affaire n'est pas formellement un conflit entre le Rwanda et le Burundi mais une question de terrorisme perpétré par les féodaux émigrés du Rwanda et que donc elle concerne plutôt le Haut-Commissariat aux Réfugiés. C'est à celui-ci de s'occuper de ces groupes de Réfugiés, de les aider à se rééduquer, et à travailler en collaboration avec l'Administration du Burundi, à neutraliser les activistes meneurs qui poussent les tutsi émigrés à se livrer au terrorisme.
Ce que le Gouvernement Rwandais reproche au Burundi, c'est que le Gouvernement du Burundi tolère l'organisation et la formation sur son territoire de bandes terroristes (Inyenzi) qui viennent périodiquement, depuis le 22 décembre, troubler les frontières Sud de la République.
6. Quant à la presse et aux journaux qui ont fait état de massacres au Rwanda, le Gouvernement Rwandais a estimé ne devoir donner que les déclarations ou les démentis qu'il estimait nécessaires pour éclairer tout homme objectif. La seule contradiction de ces informations, de ces dépêches, suffirait à alerter l'esprit critique de tout usager objectif; de toute façon, on perdrait son temps à vouloir courir derrière les faux bruits que les ex-féodaux savent si bien utiliser surtout quand ils paraissent aidés dans l'usage de cette arme par des groupes néo-colonialistes sans foi dans la paix que le Monde entier cherche.
Nous avons préféré appliquer notre souci à protéger les populations surtout tutsi de l'intérieur, laissant au Livre Blanc qui sort de presse le soin d'éclairer à nouveau les responsables. Tout le monde sait bien que certains vendeurs de nouvelles (in casu de faux bruits) ne sont pas toujours les amis d'un gouvernement indépendant qui ne tient pas à se laisser régenter.
7. Le Représentant Spécial a fait allusion à des réfugiés nouveaux suite aux événements de décembre-janvier.

CETTE BROCHURE A ÉTÉ EDITÉE
PAR LES SERVICES D'INFORMATION
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES DU RWANDA

34
R90